

NÉBOUZAT

Notre commune



BULLETIN MUNICIPAL N°41
2025

ÉDITO

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, voici le moment de vous présenter notre bulletin municipal de 2025. C'est le dernier de cette mandature puisque vous allez élire en mars une nouvelle équipe pour conduire la destinée de notre commune.

Ce mandat qui se termine restera marqué par la crise sanitaire, l'inflation, les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient ainsi que l'instabilité politique.

Ce « foutoir » au plus haut sommet de l'Etat et cette instabilité conjugués à une complexité administrative croissante nous appellent à une vigilance accrue pour continuer à préserver notre action locale notamment dans un contexte budgétaire toujours plus exigeant. Cela nous alerte sur notre capacité réelle à maintenir nos investissements.

Malgré cette situation, l'équipe municipale a continué, tout au long de son mandat, à gérer sereinement le développement de Nébouzat. Je citerai en particulier :

- Le nouveau réseau d'eau potable et d'assainissement au village de Récoleine ;
- La 2^{ème} tranche d'aménagement du bourg ;

- La construction du nouveau multi-accueil de 18 places financé par la Communauté de Communes ;
- La construction de la maison de santé qui sera en service dès ce printemps.

En cette fin de mandat, je remercie toutes les personnes à mes côtés : le personnel communal administratif, technique et scolaire, mes adjoints et l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux qui travaillent et s'impliquent quotidiennement au bon fonctionnement de nos services et à l'aboutissement de nos projets.

Sachez que je reste guidé par le sens du service public, la responsabilité, l'attachement profond à la vie locale de Nébouzat et ma volonté est de continuer à défendre l'intérêt collectif malgré les obstacles et contraintes multiples.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bulletin et vous adresse, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, en mon nom personnel et au nom de l'équipe municipale une très belle année 2026.

Votre maire,
Alain MERCIER

MAIRIE NÉBOUZAT

32 place de l'Église
63210 - Nébouzat
04 73 87 10 10
communedenebouzat@orange.fr
www.nebouzat63.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 14h00 à 18h00
Mardi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Samedi : 9h00 à 12h00

PERMANENCE DU MAIRE

Sur rendez-vous

Mardi de 10h30 à 12h00
Samedi de 11h00 à 12h00

LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Administratif

Michel SEGUIN : comptabilité, facturations, ressources humaines
Estelle PEREIRA : marchés publics, urbanisme, état civil
(les deux assurent l'accueil du public, le standard téléphone et sont polyvalents à se remplacer)

Technique

Maxime GIANESINI
Romain NOTON

Atsem

Carole SOUCHAL
Martine DELPEUX

Agents d'entretien

Esthel CHANDEZ : bâtiments communaux, école primaire, cantine scolaire
Colette SALÉ : école maternelle

SOMMAIRE

Édito du Maire	
Délibérations Conseil Municipal	p 1
Comptes Administratifs	p 8
Vie communale	p 11

Vie associative	p 36
Urbanisme 2025	p 48
État Civil 2025	
Agenda 2025	

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER

PLAN D'AMÉNAGEMENT DU BOURG TRANCHE N°3, PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AURA

- Le coût estimatif total du projet se chiffre à 360 000 € HT. Le plan de financement du projet est prévu de la façon suivante :
 - Subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025 : 90 000.00 €
 - Subvention auprès de la Région AURA : 90 000.00 €
 - Fonds propres : 182 296.50 €

MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME AFIN DE LANCER UNE PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE SANTÉ

Le Conseil Municipal décide de mandater le CDG63 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie santé ; et s'engage à communiquer au CDG63 les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause.

Il prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG63 par délibération et après convention avec celui-ci, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la Commune de Nébouzat aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le CDG63.

VALIDATION DU SCHÉMA PARTAGÉ DE GESTION (SPG) DE LA VACHE, LASSOLAS, LA MEY ET POURCHARET -AUTORISATION DE SA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

En 2021, le Département et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ont accompagné la réalisation d'un Schéma partagé de gestion pour les puits de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet (SPG). En tant que propriétaire, la commune a activement participé à l'élaboration de ce document qui a été validé de principe lors du comité de pilotage du 17 janvier 2023.

Les actions programmées sur le territoire géré par la commune de Nébouzat sont les suivantes :

a) Des travaux de réouverture en milieux forestiers

Réouverture du cratère de Pourcharet,
Réouverture de la plaine de Lassolas,
Création de deux fenêtres de vue sur le puy de Lassolas.

b) L'aménagement des sentiers sur le puy de Lassolas

Créer un escalier hors-sol dans la montée est de Lassolas,
Expérimenter une circulation piétonne du type montée à l'himalayenne sur les portions de chemin non équipées aujourd'hui,

Créer un nouveau sentier sur 120 mètres au pied ouest de Lassolas

c) L'installation de signalétiques

Aucune participation financière de la commune ne sera demandée. Le planning prévisionnel de travaux prévoit un démarrage en 2026. Les ouvertures sur les puits de Pourcharet et la Plaine de Lassolas seront conduites de préférence à l'automne pour respecter les enjeux liés à la biodiversité.

LIGNE DE TRÉSORERIE SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à contacter les divers organismes financiers afin de présenter une offre de ligne de trésorerie en raison du retard pris dans l'encaissement des subventions.

TARIFS ABONNEMENTS EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

- Pour le service de distribution d'eau potable
Abonnement forfaitaire résidence principale : 62.00 €
Abonnement résidence secondaire : 88.00 €
- Pour le service d'assainissement des eaux usées
Abonnement forfaitaire résidence principale ou résidence secondaire : 39.00 €.

Les abonnements sont facturés aux propriétaires du 1^{er} janvier au 31 décembre.

FACTURATION REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM) AUX LOCATAIRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le SYDEM Dômes et Combrailles a adopté, lors du comité du 20 décembre 2023, le nouveau règlement de la facturation de la REOM 2024. Cette REOM est désormais facturée aux propriétaires de logements en location depuis le 1^{er} juillet 2024.

Le Conseil municipal autorise M le Maire à émettre des titres de recettes relatifs à la refacturation de cette REOM auprès des locataires des logements communaux.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES COMMUNE ET ASSAINISSEMENT 2024

Adoption des comptes financiers uniques tels que présentés ci-dessous:

• Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				81 333.28		81 333.28
Opérations de l'exercice	761 649.54	813 936.74	469 280.39	443 943.07	1 230 929.93	1 257 879.81
TOTAUX	761 649.54	813 936.74	469 280.39	525 276.35	1 230 929.93	1 339 213.09
Résultats de clôture		52 287.20		55 995.95		108 283.16
Restes à réaliser			614 855.35	614 855.35		
TOTAUX CUMULES		52 287.20	614 855.35	670 851.30	614 855.35	723 138.50
RESULTATS DEFINITIFS		52 287.20		55 995.95		108 283.15

• Budget annexe eau assainissement

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RÉSULTATS REPORTÉS		16 224.70	169 726.54		153 501.84	
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	207 584.95	194 736.19	167 787.81	358 194.60	375 372.76	552 930.79
TOTAUX	207 584.95	210 960.89	337 514.35	358 194.60	528 874.60	552 930.79
RÉSULTATS DE CLÔTURE		3 375.94		20 680.25		24 056.19
RESTES À RÉALISER			66 506.46	59 075.97	7 430.49	
TOTAUX CUMULES		3 375.94	66 506.46	79 756.22	66 506.46	83 132.16

DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2024 – BUDGET COMMUN

• Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 81 333.28 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

• Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 55 995.96 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 52 287.20 €

• **Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de 614 855.35 €

En recettes pour un montant de : 614 855.35 €

• Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

• Compte 001 section investissement recettes :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R001) : 55 995.96 €

Ligne 002 : 3 375.94 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2024 – BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

• Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -169 726.54 €

Pour Rappel: Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 16 224.70 €

• Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 190 406.79 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : - 12 848.76 €

• **Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 66 506.46 €

En recettes pour un montant de : 59 075.97 €

• Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

• Compte 001 section investissement recettes

Excédent de fonctionnement capitalisé (R001) : 20 680.25 €

• Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 3 375.94 €

TAUX IMPÔTS LOCAUX 2025

Augmentation uniforme de 2 % des taux des taxes locales pour 2025 comme suit :

• **Taxe foncière bâti :** 35.31% (pour un taux de référence de 34.62 %)

• **Taxe foncière non bâti :** 116.39 % (pour un taux de référence de 114.11 %)

• **Taxe d'habitation** pour les résidences secondaires : 10.32 % (pour un taux de référence de 10.12%)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF EAU-ASSAINISSEMENT 2025

• Exploitation : 231 191.70 €

• Investissement : 618 274.00 €

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

• Fonctionnement : 874 139.20 €

• Investissement : 1 486 618.91 €

PRESTATION DE SERVICES SYLVICOLES FORET SECTIONALE ANTERIOUX – LES BRAMAUDS – NEBOUZAT

Forêt sectionale d'Antérioux-Les Bramauds-Nébouzat, montant de 2 120.00 € HT pour des travaux d'infrastructure et de 6 370.00€ HT pour des travaux sylvicoles qui seront réalisés en 2025 sous l'égide de l'ONF.

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX 2025, ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE + CANTINE – CENTRE DE LOISIRS CC DSA

Le projet de convention d'utilisation des locaux de l'école maternelle et primaire ainsi que la cantine scolaire dans le cadre du centre de loisirs pour l'organisation des repas et l'accueil des enfants sur les périodes suivantes est approuvé.

• Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi hors jours fériés.

• Hors périodes de vacances scolaires, les mercredis.

La participation financière relative aux frais de fonctionnement (chauffage, eau et électricité) est fixée comme suit :

• Pour les périodes de vacances scolaires :

• 250 € par semaine d'utilisation pour les écoles,

• 60 € par semaine d'utilisation pour la cantine scolaire.

• Pour les mercredis en période scolaire :

• 50 € par mercredi d'utilisation pour les écoles,

• 10 € par mercredi d'utilisation pour la cantine scolaire.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT : RÉDACTEUR TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET

Pour assurer les missions de secrétariat de mairie, création d'un emploi permanent de Rédacteur territorial à temps non complet à compter du 1^{er} mai 2025.

ACQUISITION MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Projet d'acquisition d'une étrave bi-raclage pour le tracteur pour un coût estimatif de 13 900.00€ HT, le département du Puy de Dôme propose une aide financière à hauteur de 80% soit 11 120.00 €.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

• Pour le service de distribution d'eau potable :

• Prix du m³ d'eau potable jusqu'à 120 m³ : 1,45 €

• Prix du m³ d'eau potable à partir de 121 m³ : 1,20 €

• Pour le service d'assainissement des eaux usées :

• Redevance assainissement : 1.20 € par m³ d'eau consommée.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÔMES SANCY ARTENSE

Trois compétences supplémentaires :

• Création d'une itinérance le long de la Dordogne depuis Saint Sauves d'Auvergne jusqu'à Singes,

• Instauration d'une redevance de stationnement sur l'emprise du parking du Guéry (commune d'Orcival),

• Aménagement et gestion d'une aire de covoiturage et d'intermodalité à proximité du rond-point des 4 routes de Nébouzat (commune d'Olby).

DÉCLASSEMENT ET VENTE DE BIENS APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC

Acceptation de la demande effectuée par MM. BROSSIER Nicolas et BROSSIER Romain pour acquérir deux parties de terrain communal concernant 3 m² sise Rue de la Millette (Nord parcelle AE 241) et 36 m² sise Rue de la Millette (Est de la parcelle AE 241), les frais de géomètre et de notaire étant à la charge des demandeurs.

DÉCLASSEMENT ET VENTE DE BIENS APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC (LES BRAMAUDS)

Acceptation des demandes d'acquisition et d'échange de MM. LASSALAS Albert et MAILLOT Richard concernant les lots A à E dont les surfaces doivent être définies par le document d'arpentage qui doit être établi par le cabinet GEOVAL, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge des demandeurs.

CABINET D'ORTHOPHONISTES

Projet d'Installation d'un cabinet d'orthophonistes sur la commune de Nébouzat dans l'ancien local des médecins lorsque ceux-ci intégreront la Maison de Santé courant mars 2026. A titre temporaire, un local situé dans l'ancienne mairie leur est affecté moyennant un loyer de 100,00 € mensuel.

REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025 deux redevances sont établies concernant l'eau potable :

- **Une redevance « consommation d'eau potable » dont :**
 - Le tarif est fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne (033€/m³ cette année) ;
 - Le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable ;
 - L'assiette le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).
- **Une redevance pour performance des réseaux d'eau potable**
 - Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
 - Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne (0.02€/m³ cette année) ;
 - Le montant applicable est fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
 - L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
 - L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
 - La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du m³ d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025 est instituée une redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » (0,084 € /m³ cette année) :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit.

SYNDICAT D'ESTIVE RECOLEINE

Un bail à ferme a été consenti par la section de Recoleine au Syndicat d'Estive de Recoleine concernant une surface de 162 ha 21 a et 87 ca pour une durée de 9 ans à compter du 25 mars 2012, bail renouvelé pour une même durée de 9 ans à compter du 25 mars 2021.

Pour faire suite à la demande de M. Pierre LAMOTHE, une nouvelle répartition a été faite sur les bases suivantes :

- Attribution à M. Pierre LAMOTHE : la surface de 88 ha 04 a et 60 ca située sur la commune de Saint Genès Champanelle, sur Nébouzat les parcelles ZI 163 (1 ha 30 a et 90 ca), ZK 21 (1 ha, 31 a et 40 ca), ZK (2 ha 25 a et 70 ca), ZK 100 pour 6 ha 43 ca en partie, ZK 10 pour 55 a et 70 ca, ZK 147 pour 27 a 80 ca, ZK 1 pour 7 ha et 67 a, ZK pour 45 a et 10 ca,
- Attribution à M. Julien GAUTHIER : AK pour 19,5 ha en partie, ZI 163 pour environ 4 ha,
- Attribution à M. Denis BRANDON : AK 87 pour 19,5 ha, ZK 104 pour 87 a, ZK 89 pour 3 ha 19 a et 60 ca.

Il est en outre précisé que la parcelle ZK 100 est déjà louée en partie à M. Julien GAUTHIER pour une surface de 71 a. Cette dernière est également louée en partie à M. Denis BRANDON pour 20 a.

La parcelle AI 003 serait un bien non défini dont plusieurs propriétaires ont des droits.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET

TERRITOIRE D'ÉNERGIE 63 - RÉFECTION DES CABLES SUITE VANDALISME AU STADE DE FOOTBALL

Acceptation du devis estimatif du Territoire d'énergie 63 (6 400.00€ HT) pour les travaux de réparation suite au vol des câbles d'éclairage public du stade de football, avec versement d'un fonds de concours de 3 200.00 € par la commune de Nébouzat, le TE 63 prenant à sa charge le restant.

SAUR - AVENANT 1 À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE : TELETRANSMISSION ALARMES DES OUVRAGES DE LA COMMUNE

Adoption de l'avenant n°1 présenté par la SAUR concernant la gestion des alarmes des systèmes de télétransmission des ouvrages d'eau et d'assainissement (Station de pompage de Ceyssat et surpresseur de Recoleine).

Le montant de la prestation s'élève à 238.00 € HT/an.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÔMES SANCY ARTENSE POUR LA RÉALISATION FORESTIÈRE SUR LA COMMUNE DE NEBOUZAT - SECTEUR DE POURCHARET

Convention établie avec la Communauté de communes Dômes Sancy Artense pour la réalisation de la voirie forestière de Nébouzat, au départ de la RD 942, pour améliorer la desserte des peuplements du secteur du Puy de Pourcharet et Puy de Montgy. Le montant prévisionnel du projet est estimé à 204 071.00 € TTC réparti en 5 471.00€ TTC de frais de maîtrise d'œuvre et 198 600 € TTC de travaux. La Communauté de Communes a reçu un accord de subvention d'un montant de 88 480.00€ soit un reste à charge prévisionnel pour la commune de Nébouzat de 115 591.00 €. La commune pourra percevoir du FCTVA calculé sur le montant total des travaux.

DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BP 2025 EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits de fonctionnement, sur le budget « Eau et assainissement » de l'exercice 2025.

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
DF 011 6061			81.84
DF 68 6815			980.00
DF 65 6541		1 061.84	
Total		1 061.84	1 061.84

MARCHÉ PUBLIC : EMPRUNT COMPLÉMENTAIRE

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide de confier à M. le Maire la mission de demander des offres auprès des différents organismes financiers pour un montant de 124 200.00 €.

SYNDICAT D'ESTIVE RECOLEINE : MODIFICATION DE PARCELLE

Afin de répondre à la demande de M. Pierre LAMOTHE, il y a lieu de remplacer la parcelle ZK 147 par la AH 257 (même surface).

RECOMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÔMES SANCY ARTENSE

Suite à la réunion du bureau des maires du 24 avril 2025 et à la réunion du Conseil de communauté du 16 mai 2025, il est proposé aux Conseils municipaux de Dômes Sancy Artense de faire le choix d'un accord local pour une assemblée à 45.

Sur la base de cet accord local, la prochaine composition de l'organe délibérant de la Communauté de communes serait la suivante :

Communes	DROIT COMMUN			ACCORD LOCAL
	Pop. Municipale 2025	% pop.	Sièges droit commun	Nb de sièges accord local
SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE	1128	8,96%	3	3
GELLES	931	7,39%	3	2
NEBOUZAT	865	6,87%	3	2
OLBY	862	6,85%	2	2
ROCHEFORT-MONTAGNE	846	6,72%	2	2
MAZAYE	708	5,62%	2	2
TAUVES	700	5,56%	2	2
CEYSSAT	694	5,51%	2	2
TOUR-D'AUVERGNE	631	5,01%	2	2
SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	566	4,50%	1	2
SAINT-PIERRE-ROCHE	500	3,97%	1	2
VERNINES	427	3,39%	1	2
PERPEZAT	422	3,35%	1	2
BAGNOLS	402	3,19%	1	2
AURIERES	379	3,01%	1	2
SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	363	2,88%	1	2
LAQUEUILLE	351	2,79%	1	2
LARODDE	290	2,30%	1	1
SAULZET LE FROID	287	2,28%	1	1
ORCIVAL	242	1,92%	1	1
SAINT-DONAT	198	1,57%	1	1
CROS	166	1,32%	1	1
AVEZE	159	1,26%	1	1
SINGLES	154	1,22%	1	1
TREMOUILLE SAINT LOUP	144	1,14%	1	1
HEUME L'EGLISE	113	0,90%	1	1
LABESSETTE	63	0,50%	1	1
TOTAL	12591	100,00%	39	45

AVIS CONCERNANT LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ DE DÔMES SANCY ARTENSE

Le Conseil Municipal de la commune de Nébouzat émet un avis positif concernant le Plan de Mobilité Simplifié arrêté par le conseil Communautaire de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense le 16 mai 2025.

MOTION POUR LE FINANCEMENT PAR L'ÉTAT DES TRAVAUX NÉCESSAIRES POUR LA RÉOUVERTURE COMPLÈTE DE LA LIGNE CLERMONT-FERRAND-LE MONT-DORE-USSEL-TULLE

Les Conseillers Municipaux demandent que l'État intervienne dès à présent pour le financement des travaux nécessaire à la réouverture complète de la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Ussel – Tulle, en fret et voyageurs

TARIFS ÉCOLE POUR ENFANTS COMMUNES EXTÉRIEURES

Pour l'année 2024-2025, le coût de fonctionnement de l'école, issu du compte financier unique 2024, est établi à 1 243.97 € par enfant et le coût restant à charge pour un repas est établi à 2.05 €.

Le conseil municipal décide de facturer les frais de scolarité aux communes de SAINT PIERRE ROCHE, SAULZET LE FROID et AYDAT et le coût des repas à SAINT PIERRE ROCHE et aux familles des enfants de SAULZET LE FROID et AYDAT

TARIFS SPÉCIAL CANTINE SCOLAIRE 2025-2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 1.85 € par jour de présence la participation des familles pour les enfants qui apportent leur panier repas à la cantine scolaire, et rappelle que les enfants devront être inscrits via l'espace famille en ligne et bénéficier d'un PAI.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2025-2026

- Repas réservé via l'espace famille 5.20€
- Repas pris mais non réservé via l'espace famille 5.87€
- Repas réservé non annulé, ou annulation tardive 5.20€

TARIFS GARDERIE PÉRISCOLAIRE ET ÉTUDE SURVEILLÉE 2025-2026

- Garderie matin réservée via l'espace famille 2.16€
- Garderie soir réservée via l'espace famille 2.27€
- Garderie matin et/ou soir non réservé via l'espace famille 5.10€
- Etude surveillée 3.00€
- Service réservé non annulé, ou annulation tardive
Paieement du service réservé
- Pénalité de retard 8.00€

DÉSIGNATION COORDONNATEUR COMMUNAL POUR RECENSEMENT POPULATION 2026

Désignation de M. SEGUIN Michel, secrétaire de Mairie, comme coordonnateur communal pour mener l'enquête de recensement pour l'année 2026.

ADHÉSION À LA MISSION RELATIVE À L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME (CDG63) POUR LA PÉRIODE 2026/2028

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le CDG63 pour la période 2026/2028 ; et autorise M. le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le CDG63.

CONVENTION DE PLANTATION MÉCENÉE PAR CRR ARCHITECTURE ET AUTORISATION D'INTERVENTION DE L'ONF

Un mécène, CRR ARCHITECTURE, a décidé d'apporter son soutien au projet concernant la plantation de la parcelle 19 de la forêt sectionale d'Antérioux et autres pour une surface de 2 ha. Ce projet représente la plantation de 2 000 plants de mélèze d'Europe, 1 500 plants de douglas vert et 500 plants de pin sylvestre. Le mécène participera à hauteur de 8 500 € pour la réalisation de ce projet confié à l'ONF. La participation de la Commune de Nébouzat s'élèvera à 3 500 €.

AVENANT À LA CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE ET CANTINE DE L'ÉCOLE DE NEBOUZAT

La convention originale, conforme à la délibération 2025-016 du 12 avril 2025, allait du 1^{er} janvier au 30 juin 2025. Des retards dans la livraison du nouveau bâtiment appartenant à la communauté de Communes font que la convention doit être prolongée jusqu'au 08 août 2025.

ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2025

Le conseil municipal admet la somme de 1 061.84 € en non-valeur sur le budget eau & assainissement 2025.

ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET COMMUNE 2025

Le conseil municipal admet la somme de 2 773.91 € en non-valeur sur le budget Commune.

SUBVENTION SPECTACLE FESTIFOIR LA GIGEOLE – BUDGET COMMUNE 2025

Une somme de 1 500.00 € est accordée pour la manifestation des 50 ans de cette association.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE

EMPRUNT COMPLÉMENTAIRE – BUDGET COMMUNE 2025

Pour faire suite à la délibération du 10 juillet 2025 le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt de 124 200 €. Les modalités sont les suivantes : taux 3.38%, nombre d'échéances : 32, durée 96 mois, fréquence trimestrielle.

RPQS 2024 EAU POTABLE – ADOPTION

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable, le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024,

- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

RPQS 2024 ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ADOPTION

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif, le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024,
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

PLAN D'AMÉNAGEMENT DU BOURG TRANCHE N°3

Adoption par l'Assemblée de l'avant-projet définitif de la tranche n°3 du projet d'aménagement de bourg tel qu'établi par le cabinet de géomètre expert GEO CONCEPTION, maître d'œuvre du projet. Le coût estimatif total du projet se chiffre à **362 296.50 € HT**.

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX – AVENANT N°2

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants pour la mise à disposition de la cantine scolaire dans le cadre du centre de loisirs pour l'organisation des repas et l'accueil des enfants sur les périodes entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 décembre 2025 :

- Pour les périodes de vacances scolaires :
 - 60 € par semaine d'utilisation pour la cantine scolaire.
- Pour les mercredis en période scolaire :
 - 10 € par mercredi d'utilisation pour la cantine scolaire.

ÉTUDE ET ACHAT DE LUMINAIRES LED POUR L'ÉCOLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY DE DÔME

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a mis en place un dispositif d'incitation financière favorisant l'efficacité et la maîtrise énergétique dans les bâtiments communaux du type de l'Ecole Communale moyennant une étude d'éclairage ou de dimensionnement de l'éclairage. Une étude a été présentée par l'entreprise SPARK pour un coût total de 3 767.84 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le remplacement des luminaires fluocompactes par des luminaires LED, de solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme dans le cadre des subventions d'équipement :

• Dépense totale	3 767.84 € HT
• Subvention	3 014.27 €
• Budget communal	753.57 € HT

VALIDATION DU SCHÉMA PARTAGÉ DE GESTION (SPG) DE LA VACHE, LASSOLAS, LA MEY ET POURCHARET (PLANNING ET PLAN DE COMMUNICATION)

Ce projet consiste en une revalorisation de la découverte des puys et du volcanisme, la création d'une aire d'accueil et le réaménagement du stationnement, la création d'aménagements sur les sentiers existants, la mise en œuvre d'une signalétique

DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

d'interprétation et des ouvertures paysagère et pastorale. Le montant estimé des travaux est de 1 400 000 € HT. Les actions programmées sur le territoire géré par la commune concernent :

• A) Des travaux de réouverture en milieux forestiers

- a. Réouverture du cratère de Pourcharet,
- b. Réouverture de la plaine de Lassolas ,
- c. Création de deux fenêtres de vue sur le puy de Lassolas.

• B) Aménagement des sentiers sur le puy de Lassolas et installation de signalétique.

AFFOUAGISTE RÉCOLEINE ANNÉE 2025

Considérant que les frais afférents à la forêt sectionale de Recoleine sont pris en charge par la commune, la taxe d'affouage est fixée à 10 € et la liste des affouagistes est mise à jour.

ÉTAT D'ASSIETTE EN FORÊT DES COLLECTIVITÉS – FORÊT D'ANTERIOUX- LES BRAMAUDS - NEBOUZAT 2026 – FORÊT DE RECOLEINE

Sur proposition de l'ONF, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2026, les destinations suivantes :

• Forêt d'Antérioux Bramaud Nébouzat

Parcelle	Type de coupe	Volume Présumé réalisable (M3)	Surface à parcourir (Ha)	Proposition ONF	Justi ONF	Année décision propriétaire sur proposition ONF	Mode de commercialisation Préconisé		
							Vente publique sur pied	Autre vente gré	Délivrance
24_U	E3	147	4.6	2026		☑	☑		
7_U	E3	515	13.2	2026		☑	☑		
8_A	E3	404	10.4	2026		☑	☑		
9_A	E3	316	8.3	2026		☑	☑		
11_U	E2	296	10.2	2026		☑	☑		
18_A	RD	99	1.5	2026	ONF-AR- raison sylvicole- acquisition du renouvellement	☑	☑		
22_U	AMEL	834	14.4	2026	ONF-RC- Raison commerciale	☑	☑		
10_U	E3	158	4.2	2026	ONF-RC- Raison commerciale	☑	☑		

• Forêt de Recoleine

Parcelle	Type de coupe	Volume Présumé réalisable (M3)	Surface à parcourir (Ha)	Proposition ONF	Justi ONF	Année décision propriétaire sur proposition ONF	Mode de commercialisation Préconisé		
							Vente publique sur pied	Autre vente gré	Délivrance
4_U	IRR	591	7.9	2027	ONF-RE- retard d'exploitation	2027			

PLAN D'AMÉNAGEMENT DU BOURG TRANCHE N°3

L'assemblée autorise le maire à lancer le marché public de la tranche n°3 du projet d'aménagement de bourg, tel qu'établie par le cabinet de géomètre expert GEO CONCEPTION, maître d'œuvre du projet et tout document permettant son exécution.

Le coût estimatif total du projet se chiffre à 362 296.50 € HT.

ONF PARCELLE 33 ANTERIOUX – ATTRIBUTION DE LA COUPE DE BOIS AUX AFFOUAGISTES NEBOUZAT-ANTERIOUX-LES BRAMAUDS ET DESIGNATION DES GARANTS

Le conseil municipal autorise la délivrance aux affouagistes d'une coupe de bois pour l'exercice 2026 sur la parcelle 33.

MM. Antoine GAUTHIER, Pascal BUGUELLOU et Michel MOREL sont nommés garants de la bonne réalisation de la coupe.

En contrepartie du bois délivré, chaque bénéficiaire de l'affouage devra donner une journée de son temps à la commune.

DÉCLASSEMENT DOMAINE PUBLIC ET ÉCHANGES DE PARCELLES – L'ÉTANG

Considérant la situation des biens appartenant au domaine public de la Commune, objet de la demande d'acquisition, qui est la suivante : l'étang – 63210 NÉBOUZAT, parcelles cadastrées section ZC n°486, n°487 et n°488 ; sachant qu'ils constituent des « devant de porte » sans passage du public, les parcelles ZC n°486 et n°487 revenant au propriétaire de la parcelle ZC n°489, la parcelle ZC n°488 revenant au propriétaire de la parcelle ZC 489.

Considérant la situation des biens appartenant aux conjoints GOURINEL, objet de la proposition de cession à la Commune, qui est la suivante : l'étang – 63210 NEBOUZAT, parcelles cadastrées section ZC n°491 (démembrement parcelle ZC n° 492) ainsi que la parcelle ZC n°490 (démembrement parcelle ZC n° 489).

Le conseil municipal décide de déclasser les biens concernés et de les intégrer dans le domaine privé de la Commune, d'accepter la proposition d'échange des parcelles avec les conjoints GOURINEL et précise que l'arpentage, le bornage et les frais notariés seront pour moitié à la charge de l'acquéreur et pour moitié à la charge de la commune.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE NEBOUZAT

Le Plan Communal de Sauvegarde est mis en œuvre pour faire face à un événement affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur. Il a pour objet d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la Population au regard des risques connus.

PROLONGATION DU BAIL DES ORTHOPHONISTES

Le bail temporaire accordé depuis le 1^{er} septembre 2025 aux deux orthophonistes dans les locaux de l'ancienne mairie était prévu jusqu'au 1^{er} janvier 2026. Les travaux de la maison de santé ne seront terminés qu'au 28 février 2026 il y a donc lieu de prolonger le bail temporaire jusqu'au 01/04/2026. Le montant du loyer reste fixé à 100 € par mois.

PARTICIPATION EMPLOYEUR MUTUELLE SANTÉ DES AGENTS

Le conseil municipal décide d'instaurer la participation obligatoire de la commune de Nébozat au risque « Santé » de la protection sociale complémentaire des agents communaux. Le montant brut mensuel de cette participation sera de quinze euros mensuels, par agent-e.

RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS POUR RECENSEMENT 2026

Afin d'assurer les opérations du recensement de la population, qui se dérouleront du 15/01/2026 au 14/02/2026, ainsi que les opérations préalables soit deux ½ journées de formation effectuées par l'INSEE et la tournée de reconnaissance, les candidatures de Mme Françoise TOURLONIAS et M. Johan CASSARD sont retenues. La rémunération des agents est fixée à 1 300 € nets chacun.

BAIL APPARTEMENT AU-DESSUS DU RESTAURANT LA CHABANA

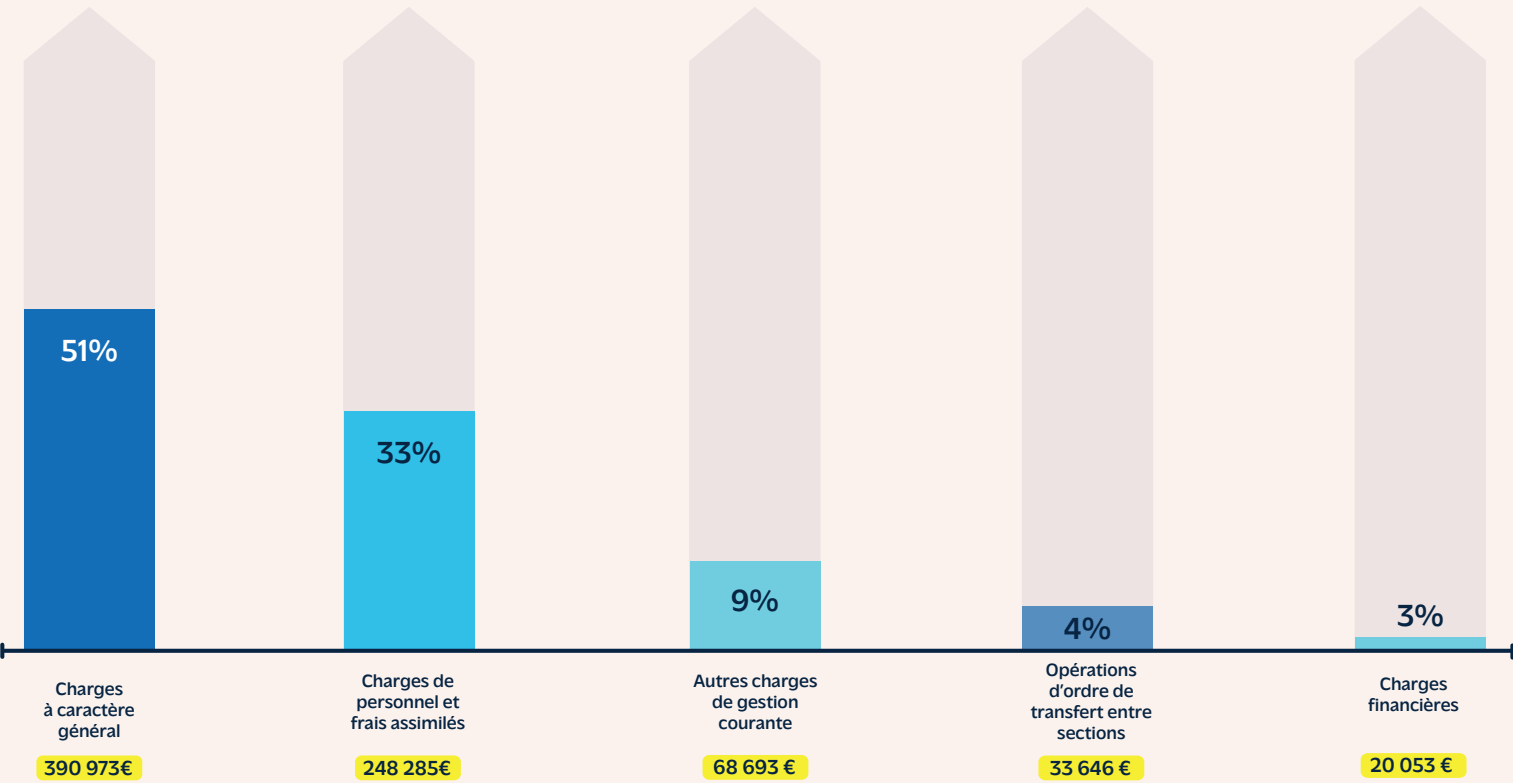
Considérant que l'appartement peut être disponible à la location à compter du 1^{er} janvier 2026, le Conseil Municipal, décide de fixer le montant du loyer à 540.00 € par mois, payable à terme échu et la caution à 540.00 €, soit un mois de loyer.

RENOUVELLEMENT CONTRAT HORIZON VILLAGES INFINITY

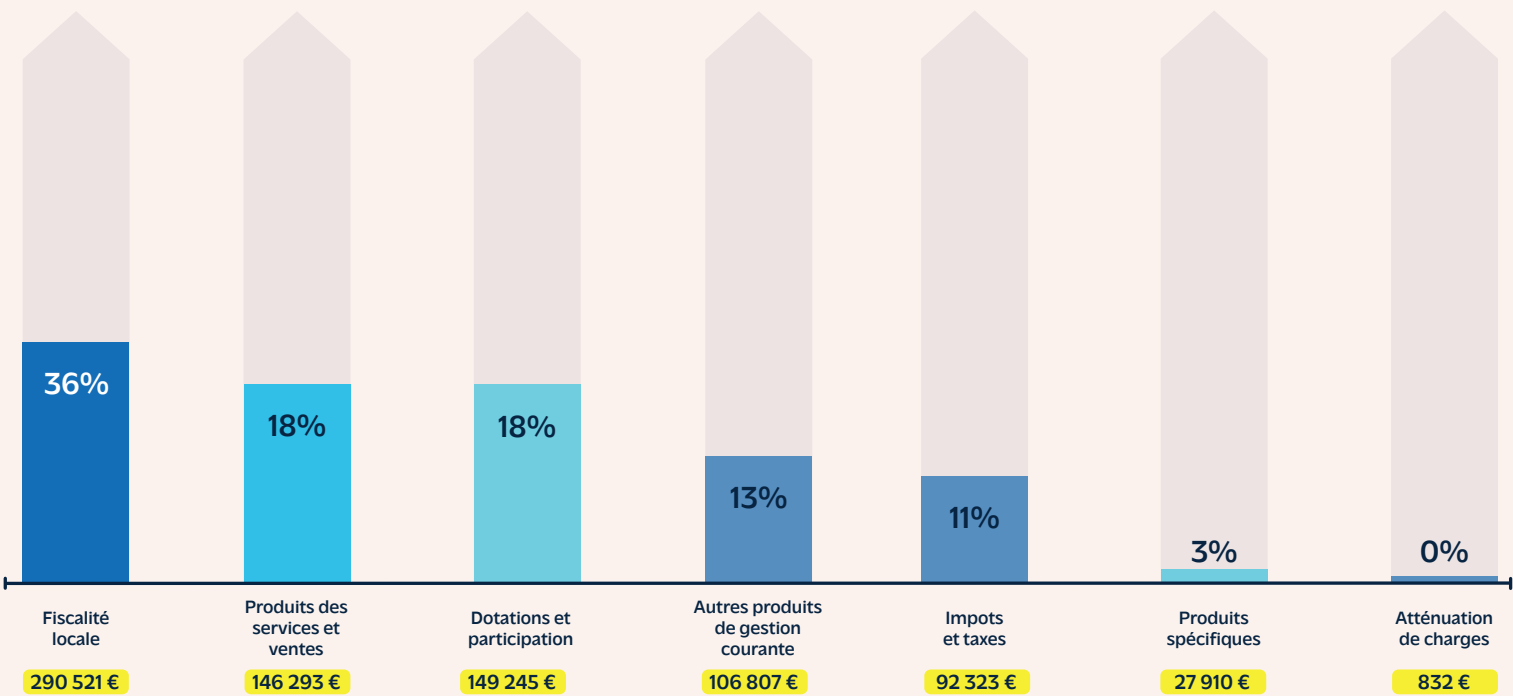
Considérant que le contrat en cours « HORIZON VILLAGES CLOUD » avec la société JVS MAIRISTEM se termine au 31 décembre 2025, le conseil municipal accepte la proposition de JVS MAIRISTEM, à savoir le passage au contrat HORIZON VILLAGES INFINITY, dans les mêmes conditions, pour 3 ans. Le coût est de 6 000.00 € HT par an en investissement.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024
BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT
Dépenses

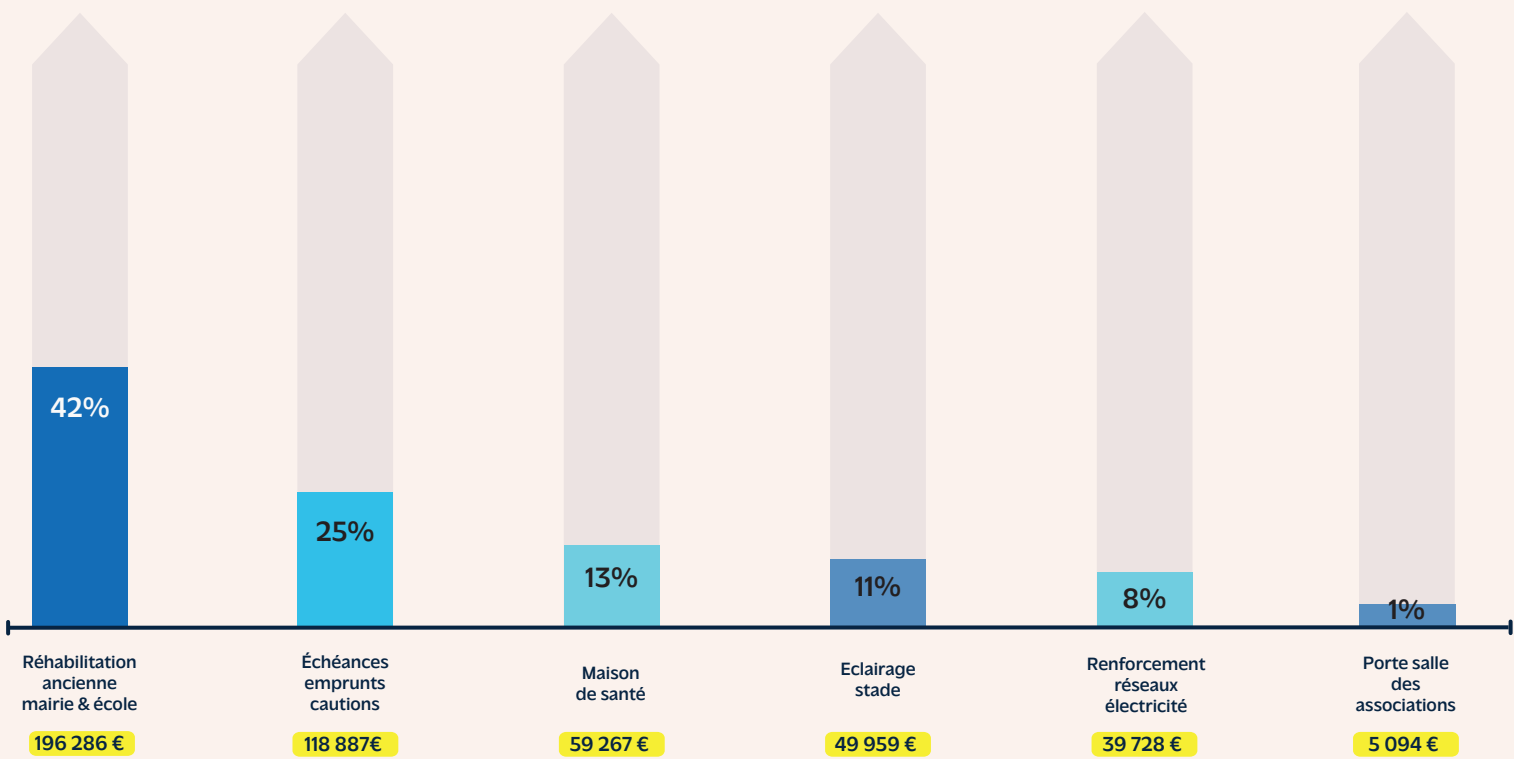


Recettes

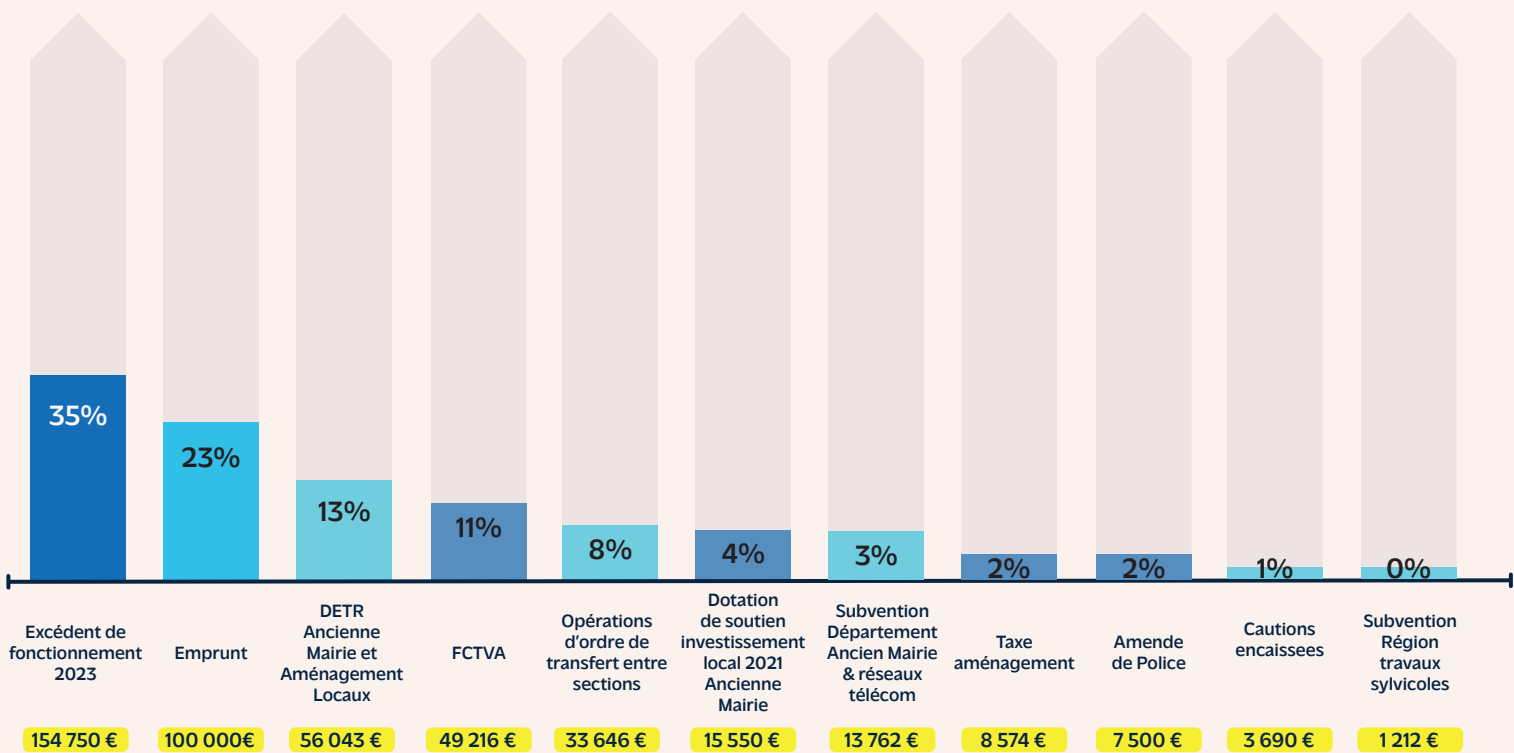


INVESTISSEMENT

Dépenses



Recettes



Exploitation

Dépenses de fonctionnement

• Charges à caractère général	105 942 €
• Charges exceptionnelles	0 €
• Atténuation de produits	11 448 €
• Amortissements 2024	72 933 €
• Charges financières et créances éteintes	17 261 €
TOTAL	207 585 €

Exploitation

Recettes de fonctionnement

• Amortissements 2024	32 367 €
• Vente de produits fabriqués, prestations de services, divers	159 306 €
• FCTVA	3 063 €
• Excédent 2023 reporté	16 225 €
TOTAL	210 960 €

Investissement

Dépenses d'investissement

• Échéances emprunts et autres dettes	64 492 €
• Amortissements 2024	32 367 €
• Installation et équipement	70 929 €
TOTAL	167 788 €

Investissement

Recettes d'investissement

• Dotation fond et réserves	139 742 €
• Subventions département et Agence de l'Eau	145 520 €
• Amortissements 2024	72 933 €
TOTAL	358 195 €

Les infos de la Communauté de Communes

Dômes Sancy Artense

Retrouvez ici tous les services de la Communauté de Communes :



- **Pour les entreprises** : des terrains disponibles sur nos zones d'activités, à St-Julien-Puy-Lavèze proches de l'A89 et à St-Pierre-Roche au bord de la RD2089 ; mais aussi des aides aux commerces de proximité. **Nouveau service en 2025 : la bourse aux locaux vacants** pour que l'offre des propriétaires réponde à la demande des professionnels en recherche. ➔ *Voir plus d'infos sur la page suivante.*
- **Pour les familles et les jeunes** : un relais petite enfance, 3 crèches, des accueils de loisirs pour les vacances scolaires et les mercredis, un pôle ados.
- **Pour les plus de 60 ans et personnes dépendantes** : un service d'aide à domicile, le portage de repas.
- **Pour tous, un accès au sport** : 4 gymnases, 1 dojo, 1 terrain de sport synthétique, le développement du sport dans les écoles et auprès des jeunes inscrits dans les clubs intercommunaux.
- **Pour tous, la culture près de chez vous** : Artenscène une saison d'une vingtaine de spectacles, La Bascule salle de spectacles performante, La Maison Garenne résidence d'artistes dédiées aux arts visuels, sans oublier 2 médiathèques et 2 ludothèques en réseau avec les bibliothèques communales et un portail numérique pour consulter et réserver les ouvrages.
- **Pour découvrir et profiter de nos richesses** : l'Office de Tourisme Auvergne VolcanSancy, une nouvelle signalétique harmonisée, 2 sites consacrés à la pleine nature le Cap Guéry et l'espace Sport Nature La Stèle.
- **Pour améliorer le cadre de vie de chacun** : des aides pour l'habitat, un service de l'assainissement individuel, des restaurations de cours d'eau.
- **Pour mieux se déplacer** : le guide mobilité, le service « Tous Mobiles » basé sur du covoiturage solidaire. **Nouveauté 2026 : un service d'autopartage** ➔ *Voir plus d'infos sur la page suivante.*

Pour tous ces services, n'hésitez pas à nous contacter !

Un numéro unique : **04 73 65 87 63**

Une adresse mail : **accueil@domes-sancyartense.fr**

Nos bureaux :

23 route de Clermont à Rochefort-Montagne / Route de Bagnols à La Tour d'Auvergne

Consultez le site internet : www.domes-sancyartense.fr

Ou retrouvez toute notre actualité sur l'application Panneau Pocket

Les nouveaux services



* Vous possédez un local à usage professionnel vacant, à vendre ou à louer ?

* Vous êtes à la recherche d'un local pour installer votre activité professionnelle ?



Déposez une annonce pour promouvoir votre local ...



Trouvez le local idéal pour lancer votre activité ...

... grâce à notre **BOURSE AUX LOCAUX PROFESSIONNELS VACANTS !**

Rendez-vous ici :

<https://www.domes-sancyartense.fr/>
Rubrique : Vie économique / Bourse aux locaux vacants
☎ 04 73 65 87 63



Nouveau service d'autopartage



La Plateforme Mobilité du Puy de Dôme en partenariat avec la Communauté de communes développe un service d'autopartage à Rochefort-Montagne (parking du Marchédial au dessus du lycée).

Dès maintenant, un véhicule électrique en location courte durée (maximum 24h) à côté de chez vous, pour tous les publics et toutes les destinations. Rendez-vous sur <https://www.clem.mobi/> pour réserver le véhicule.

Plus de renseignements à :

- Plateforme Mobilité du Puy de Dôme : 04 73 39 93 26
- Communauté de communes Dômes Sancy Artense : 04 73 65 87 63



Rejoignez
le réseau
solidaire !



Vous voulez aider les personnes en difficulté de mobilité de votre territoire ?



Offrez votre disponibilité pour un aller et/ou un retour à une personne sans solution de transport.

Pour chaque trajet réalisé >> une indemnisation de 0,22 €/km

Nous contacter :

06 15 43 79 78 | reseausolidaire@pfm63.fr

Qu'est-ce que Tous Mobiles ?

C'est est un service de mobilité solidaire mettant en relation des conducteurs bénévoles avec des bénéficiaires empêchés de mobilité du territoire de Dômes Sancy Artense.

Pourquoi devenir bénévole ?

Rejoindre l'association Tous Mobiles, c'est aider près de chez vous, créer du lien avec les habitants et renforcer la vie locale. Devenir bénévole, c'est aussi participer à des temps de formation et d'échanges conviviaux proposés pour construire une véritable communauté d'entraide. Sans obligation : vous êtes libre d'accepter ou de refuser les trajets proposés.

Pour aller où ?

Le service peut être utilisé pour tous types de déplacements : se rendre chez son médecin, ses commerçants, sa famille, ses administrations, etc. En moyenne, les trajets réalisés sont d'environ 40 km aller-retour.

UNE ANNÉE À L'OFFICE DE TOURISME AUVERGNE VOLCANSANCY

OFFICE DE TOURISME AUVERGNE VOLCANSANCY
infotourisme@auvergnevolcansancy.com | 04 73 65 89 77
BUREAUX D'ACCUEIL
Centre Montagnard Cap Guéry | La Tour d'Auvergne
Orcival | Tauves



RETOUR SUR

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025

**LABELLISATION
ACCUEIL VÉLO
DES BUREAUX D'ORCIVAL
ET DU GUÉRY**



**RÉUNIONS
PRESTATAIRES
DANS 5 COMMUNES**



**STRATÉGIE DE
COMMUNICATION
MISE EN APPLICATION**



**• LANCEMENT D'UNE
NOUVELLE CARTE
DES RANDOS**



**• COLLECTION 100%
OFFICE DE TOURISME
DANS NOS BOUTIQUES**



**• ATELIERS
THÉMATIQUES
POUR LES PRESTATAIRES
TOURISTIQUES**



65 APPARITIONS DANS LES MÉDIAS

En 2025 : un dossier de presse estival envoyé à plus de 100 journalistes.
40 passages radios et télé, 25 articles, 20 communiqués de presse et 11 journalistes accueillis.

LES ANIMATIONS DE L'OFFICE

UNE VRAIE DEMANDE SUR LE TERRITOIRE

110 dates d'animations programmées tout l'été et 1737 inscrits,
Les tops de la saison : initiation à l'orpaillage (Singles), visite de la ferme le Roc (Orcival), Initiation à la pêche (Guéry) ou encore la virée La Tour vaut le Détour (La Tour d'Auvergne).

VOUS VOULEZ PROMOUVOIR VOTRE ÉVÈNEMENT ?

Partenaires et associations du territoire, rendez-vous sur :
auvergnevolcansancy.com/espace-pro/proposez-votre-manifestation/
- L'information remontera sur nos supports de promotion et auprès de nos équipes.
- Service 100% gratuit (possibilité de régie publicitaire en supplément).

VOTRE CONTACT ANIMATIONS
Lucas Montel - 04 73 65 89 79
lmontel@auvergnevolcansancy.com



SUR LE WEB

Retrouvez toutes les actualités de l'Office de Tourisme et du territoire sur notre page Facebook (13.000 fans) et notre compte Instagram (15.000 abonnés).



La Newsletter pro

Tous les mois, recevez dans votre boîte mail l'actualité de l'Office de tourisme et du territoire.
Inscrivez-vous via le QR code ou en ligne sur
auvergnevolcansancy.com/espace-pro/newsletter-pro



600.000 personnes se sont connectées cette année à notre site internet
www.auvergnevolcansancy.com

1 million de pages ont été consultées.



NOUVEAU



BILAN ESTIVAL



■ Une fréquentation météo-dépendante : des bons mois de juin et d'août, un mois de juillet poussif avec un excellent week-end du 14 juillet
■ Un nombre d'excursionnistes à la journée en hausse.
■ Des tendances qui s'affirment sur le territoire : la pratique de l'itinérance, la volonté d'être au calme...

Maison des ados⁶³

Qu'est-ce que c'est ?

Un lieu pour tou-te-s, où chacun-e peut trouver le soutien et l'écoute dont il a besoin.

Un lieu d'accueil inconditionnel, d'écoute, d'information et d'orientation.

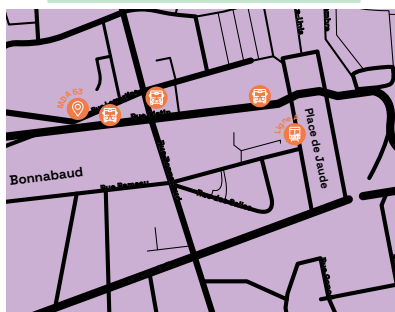
Un lieu pour prendre du recul, se sentir soutenu-e, chercher des solutions, s'exprimer.

Un lieu d'échange pour les jeunes, l'entourage et les professionnel-le-s.

Un lieu où chacun-e peut venir chercher et exprimer des idées, parler de ses difficultés, poser des questions, partager des expériences sans crainte d'être jugé-e.

Une équipe pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle est à votre écoute : **médecin, psychologues, éducateurs-trices spécialisés-e-s, assistant-e-s sociaux, infirmier-e-s, secrétaire, coordinatrice...**

Nous trouver ou nous contacter



80 rue Lamartine,
63000 Clermont-Ferrand

contact@mda63.fr

04 73 16 00 00

Permanences dans tout le département, plus d'infos & horaires sur notre site internet

www.mda63.fr

avec ou sans rendez-vous



Maison des ados⁶³



11-21 ans



Libre | gratuit | confidentiel
| inconditionnel | anonyme

En dehors des horaires d'ouverture Accueil 24h/24h

Urgences gynéco-obstétricales :
Site Estaing : Tel : 04 73 75 01 67

Urgences Adultes
Site Gabriel Montpied : Tel : 04 73 75 07 50

Numéros d'urgence

17
Services de Police / Gendarmerie
112
Service d'urgence européen
15
Urgences médicales
18
Pompiers
114
En remplacement du 15, 17 et 18 pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques : envoi de SMS

Ces numéros d'urgence sont gratuits et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.

Numéro d'écoute, d'information et d'orientation

3919
Violences Femmes Info

Numéro d'écoute national destiné :

- aux femmes victimes de violences
- à leur entourage
- aux professionnels concernés

Anonyme et gratuit, il est accessible depuis un poste fixe et un mobile en métropole et dans les DOM.

Coordonnées

CHU Clermont-Ferrand – Site Estaing
Rez-de-chaussée - Niveau B0
1 Place Lucie et Raymond Aubrac
63003 Clermont-Ferrand Cedex 1
☎ 04 73 75 50 85

Courriel :
maisondesfemmes@chu-clermontferrand.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi : 8h30-16h30

Plan d'accès



RDV LE(S) :

AVEC :

NOTES :



ACCUEILLIR ET SOIGNER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES



CHU - Clermont-Ferrand

LA VIE DE L'ÉCOLE

Cette année, l'école accueille **97 élèves** de la Petite-Section au CM2, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

La directrice, Amélie NOTON, est déchargée de sa classe tous les vendredis de 9h à 16h30. Il est possible de prendre un rendez-vous pour d'éventuels renseignements en appelant au **04 73 87 16 99** ou par mail : ecole.nebouzat.63@ac-clermont.fr

Pour les renseignements et inscriptions cantine et garderie, merci de vous adresser à **Michel SEGUIN** à la Mairie au **04 73 87 10 10**.

Les élèves sont répartis dans **4 classes** de la manière suivante :

PS/MS : Mme MOUSTEY Sophie aidée par une ATSEM, Carole SOUCHAL

GS/CP : M. FERREIRA Paul aidé par une ATSEM, Martine DELPEUX

CE1/CE2 : Mme BESSON Héloïse

CM1/CM2 : Mme NOTON Amélie et Mme VERSANGE Anaïs

Mouvements d'élèves

9 élèves de CM2 sont partis en 6^e au collège Gordon Bennett de Rochefort-Montagne.

14 Petites-Sections sont rentrés cette année. Bienvenue à eux !

1 élève de CE2 a rejoint la classe des CE à la rentrée. Bienvenue à lui !

- **Carole SOUCHAL** et **Martine DELPEUX** continuent d'assurer la garderie périscolaire, ainsi que le service de restauration scolaire, aidées par **Esthel CHANDEZ**.

- Madame **Esthel CHANDEZ** et **Colette SALÉ** ont en charge de l'entretien des locaux scolaires.

- **Cantine** : le restaurant La Chabana continue de servir les repas aux élèves demi-pensionnaires.

Tracés de cours

L'année précédente, les élèves des écoles de la communauté de communes Dômes Sancy-Artense ont bénéficié d'un investissement pour enrichir les cours de récréation. A l'école de Nébouzat, ils ont été ravis de découvrir des cages de buts et des paniers de baskets tout neufs, installés par les agents municipaux Romain NOTON et Maxime GIANESINI. Cette année ont été ajoutés des tracés au sol : couloir de courses et tracés de terrain de football, marelle côté maternelle.

L'école en a profité de la présence de l'entreprise pour financer également un beau parcours de trottinettes côté maternelle.

Voici un récapitulatif des cycles effectués en 2025

- Un cycle VTT pour les élèves du CE2 au CM2 organisé par la communauté de Communes Dôme Sancy Artense, répondant au domaine de compétence du Savoir-Rouler désormais aux programmes..

- Un cycle sport d'une heure hebdomadaire par classe pendant tout un semestre, avec l'intervention de Valentin BOUCHET rémunéré par la communauté de Communes Dôme Sancy Artense.

- Deux journées sport inter-écoles organisées par la communauté de communes DSA.

- Une journée maternelle (cycle 1) : Athlétisme (course) – jeux de ballons – jeux d'opposition (lutte...) – motricité – vidéo des JO.

- Une journée élémentaire : différentes activités proposées : basket, lutte, thèque et cross. Une intervention de l'association Colosses aux pieds d'argile a été également proposée aux élèves cette année-là.

Remise de médailles aux trois premiers pour la course de cross.

- Un cycle de 5 séances de piscine s'est déroulé à La Bourboule pour les élèves de CE2-CM1-CM2.

Jardin d'école

Le jardin de l'école est toujours entretenu et développé par l'enseignant Paulo Ferreira-Vaz et ses élèves. Tous ensemble, ils apprennent à cuisiner de bonnes soupes avec les légumes du jardin !

- **Les élèves de toute l'école ont assisté à des spectacles culturels, sélectionnés et organisés par la Communauté de commune Dôme Sancy Artense :**

- Un spectacle pour les maternelles : Petit-Prélude en Bleu Majeur (Compagnie Choc Trio)

- Deux spectacles pour les élèves en élémentaire : Versant Vivant d'Emilie Tarascou et Simon Kansara et le visionnage d'un court métrage à Rochefort-Montagne. Un spectacle a malheureusement dû être annulé le jour de l'alerte tempête.





Projets de l'école réalisés en 2025

- Dans le cadre du projet « Un berger dans mon école », les élèves de PS-MS et GS-CP se sont rendus à deux reprises dans la bergerie de monsieur Lassalas, et ont pu travailler sur la vie de la ferme tout en enrichissant leur vocabulaire.
- Les PS-MS se sont rendus en fin d'année au Parc Animalier d'Auvergne sur une journée pour découvrir toutes sortes d'animaux.
- Les GS-CP ont pu découvrir l'accrobranche au Mont-Dore lors de leur sortie annuelle du mois de juin.
- De leur côté, les élèves de CE-CM se sont rendus à Artigues, dans le village de Campan pour découvrir l'Astronomie durant un séjour de 3 jours et deux nuitées fin mai. Lors de ce voyage, ils se sont également rendus à la Cité de l'Espace, ont appris à se servir de télescope, observer les étoiles, construit des fusées à eau, des cartes du ciel... Au-delà de ces apprentissages, les élèves ont appris à vivre-ensemble

et à partager leur quotidien loin de leur famille. C'est une expérience unique. Nous renouvelons nos remerciements aux parents accompagnateurs qui se sont montrés très impliqués dans ce voyage.

- Les CM ont poursuivi le projet cartes postales en envoyant des cartes à une école de chacun des 101 départements français. Ils ont reçu à leur tour pas moins de 80 cartes postales qu'ils ont accroché à la carte de France géante, construite par leurs soins.
- Le 11 novembre était sous le signe de la poésie avec les volontaires de CM qui ont mis en voix le poème « bleu, blanc, rouge », proposé par Manoa et Louis, et mis en voix par Manoa, Louis, Hugo, Djino, Gabriel, Anthony, Tristan et Lloris.
- Pour clôturer l'année scolaire, une kermesse a eu lieu fin juin à la salle des fêtes, durant laquelle des jeux ont été proposés ainsi qu'une buvette et un snack. L'argent récolté permet de financer des sorties scolaires.

L'année 2025-2026 à l'école

- **Élections de délégués de parents d'élèves** : nous comptons 3 parents assurant le rôle de Délégués de parents d'élèves pour cette année scolaire : mesdames Elodie LASSALAS, Laurence LASSALAS et Laurie JOLITON, Sabrina BONNEFOY et Gaëlle PEZARD. Elles seront les porte-paroles de tous les parents d'élèves lors des trois conseils d'école annuels.
- **De nouveaux spectacles culturels** seront proposés par la Communauté de Communes Dôme-Sancy Artense pour permettre l'accès aux élèves des écoles rurales à la culture artistique.

- **Le Père-Noël** était très attendu pour cette fin d'année. Une soirée de Noël organisée par l'APE a fait patienter les élèves et leurs parents jusqu'aux fêtes de fin d'année. A cette occasion, les élèves de l'école nous ont réservé de belles surprises.

- **Le 11 novembre 2025**, les élèves volontaires de CM ont lu des lettres de soldats français envoyées à leur famille lors de la commémoration.

Et bien d'autres projets se poursuivent et s'organisent pour cette nouvelle année.

L'équipe éducative.

Jardin de l'école



11 Novembre 2024



Venue du Père-Noël





Soirée de Noël de l'APE



Sortie accrobranche GS CP



Projet cartes postales CM



Voyage astronomie CE CM



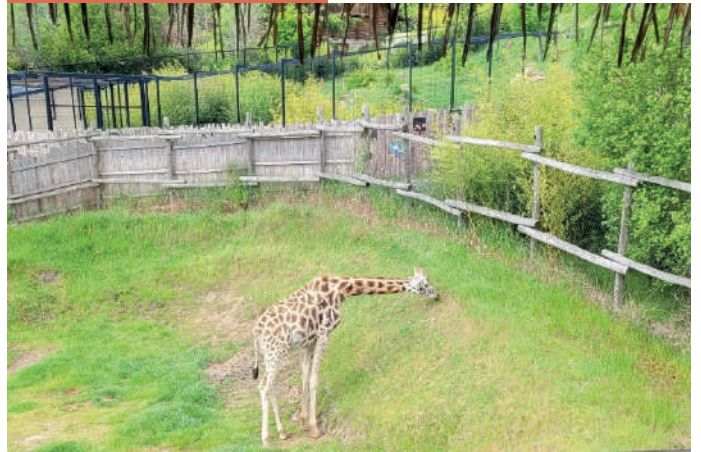
Un berger dans mon école



Un berger dans mon école



Par animalier d'Auvergne PS-MS



Par animalier d'Auvergne PS-MS



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale est située sur la place de l'Église, dans la cour de l'ancienne école. Elle est ouverte les samedis de 9 h 30 à 12 h. Vous êtes accueillis par les bénévoles : Françoise, Jean, Monica, Natacha, Nicole, Régine, Sylvie.

Cet été, la bibliothèque a fait peau neuve. Nous disposons ainsi d'un espace plus ouvert à tous. Notre stock issu de la médiathèque Dômes Sancy Artense a été complètement renouvelé et nous avons encore pu acheter quelques livres grâce à la dotation de la commune. Après plusieurs mois de travaux, nous avons de nouveau accès au fonds de la Médiathèque départementale.

Le territoire de la Communauté de Communes compte actuellement 2 médiathèques intercommunales (Tauves et Rochefort-Montagne), 2 ludothèques intercommunales (Bagnols et Mazayes) et 17 bibliothèques communales organisées en réseau. Le réseau s'appuie essentiellement sur le travail et l'engagement des bénévoles au sein des bibliothèques qui proposent à l'ensemble de la population un service diversifié.

Le prêt de documents est soumis à l'inscription au réseau.

L'inscription aux médiathèques et bibliothèques est gratuite. L'adhésion aux ludothèques est soumise à une cotisation annuelle de 12 € par famille. Elle est valable pour une année. Elle pourra être renouvelée chaque année sur demande.

L'utilisateur reçoit une carte personnelle.

Les réservations sont possibles sur toutes les bibliothèques du territoire via le portail internet

<https://mediatheques-domes-sancyartense.fr>
ou **directement dans une bibliothèque.**

N'hésitez pas à venir voir ce que nous proposons (romans, BD adulte et jeunesse, policiers, albums, documentaires), ou nous demander des réservations dans le réseau si vous ne trouvez pas votre bonheur.

Nous allons continuer la mise en place de boîtes à livres. La prochaine sera installée au village de Pont-des-Eaux. Les volontaires pour les fabriquer sont les ..

« Les bibliothèques sont les réservoirs de la pensée humaine ». *Victor HUGO*



Instiguée par la municipalité, l'idée a été de créer un événement festif mais surtout caritatif. Le TELETHON a été choisi pour faire avancer la recherche médicale pour les maladies rares et ainsi soutenir les familles concernées.

Dès la première rencontre, les associations ont répondu franchement « présentes » et tous se sont mobilisés pour l'organisation partagée.

On a retrouvé les présidents des fours d'Antérioux pour fournir les pompes aux pommes, de la Bughe, la Croze, la Chanvrière et de Pont-des-Eaux pour les buvettes ; Sport Volcans pour la gestion des randonnées et La Gigeole pour les inscriptions aux repas. Le club des Dômes était également investi au travers de plusieurs de ses adhérents.

Dès 9 heures, 110 marcheurs se sont élancés sur les marches de 5 ou 10 km tracées et balisées par Sport Volcans et Nbz trail, direction Vezol et La Gorce. Les randonneurs des 10 km étaient attendus au four de Pont-des-Eaux pour un petit ravitaillement.

Après un temps de réhydratation à la buvette, la journée s'est poursuivie par un bon repas avec 172 convives. Au menu : soupe de potirons préparée par Pierre LASSALAS avec des légumes fournis gracieusement et servie par les conscrits de la commune ; truffade, saucisse et salade préparée par le traiteur Richard MAILLOT et pour finir la pompe aux pommes cuite au four d'Antérioux.

L'après-midi a été animée par la chorale EPHEMERE de Saint Pierre Roche et le groupe de Zumba de Sport Volcans. Tout le monde pouvait également s'essayer au tennis de table proposé par Jean VERNET, animateur de la section ou aux jeux de la ludothèque de Mazayes mis à disposition pour petits et grands.

Au terme de cette journée, les organisateurs ont été chaleureusement félicités mais surtout la somme de 3 316.96 € remise à l'AFM Téléthon dépasse largement la promesse qui avait été faite.

Le mot final de cette journée est MERCI. Rendez-vous est pris pour le 8 novembre 2026 et une nouvelle édition que nous espérons aussi réussie.

Chorale éphémère



Jeux ludothèque



Marche ravitaillement à Pont Des Eaux



VIE COMMUNALE

Soupe de potirons



Tous à table



Zumba



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Cette année, la Commune de Nébouzat réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 15 janvier au 14 février 2026.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

L'agent recenseur pourra fournir aux personnes qui le souhaitent les formulaires papiers à remplir. Il conviendra alors avec vous d'une date ultérieure pour récupérer les formulaires remplis.

N'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie en cas de doute (04.73.87.10.10)

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le [site le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr).



**Recensement**
de la population 2026

Où suis-je recensé ?

Vous êtes recensé dans votre résidence principale
(le logement que vous occupez quotidiennement).



Et si je ne suis pas chez moi ?
Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

Je suis étudiant. Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?
Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.

**Je suis étranger.**
Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.

Militaire, je vis dans une caserne.
Vous êtes recensé dans votre caserne.



Je vis dans une habitation mobile.
Vous êtes recensé sur place les deux premiers jours de la collecte, par un agent recenseur.

**J'habite dans un logement communautaire.**
(maison de retraite, internat, cité universitaire, etc.)
Vous êtes recensé par un enquêteur de l'Insee.



Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'informations sur

 le-recensement-et-moi.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. CASSARD Jean
a été désigné(e) comme **agent recenseur**.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2026.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À NEBOUZAT, le 22 décembre 2025

Cachet de la mairie
Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Re TOURLONIAS Françoise
a été désigné(e) comme **agent recenseur**.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2026.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À NEBOUZAT, le 22 décembre 2025

Cachet de la mairie
Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,

Recensement de la population 2026

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Pour connaître votre **type d'habitation**, (année de construction, surface, etc.), c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... mon foyer ?

Pour permettre d'évaluer l'évolution **de la population et ses besoins futurs** : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mon travail ?

Pour connaître votre **situation professionnelle** et permettre de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail. (lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.)

... mes habitudes de vie ?

Pour connaître **vos habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins. (modes de transports, scolarisation de vos enfants, etc.)

... mes données personnelles ?

Pour vérifier qu'il n'y a ni oubli, ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2027.



En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État et à votre commune de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (CNIL).

LE CLIC SENIOR MONTAGNE VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

Le CLIC Senior Montagne est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information destiné aux personnes de plus de 60 ans, leurs familles et/ou aidants, mais aussi un dispositif de coordination entre les professionnels afin de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Il assure une mission de service public. Les services proposés sont entièrement gratuits : évaluation globale des besoins à domicile, aide à la mise en place du soutien à domicile, accompagnement des demandes d'entrée en établissement, actions de prévention santé...

Le CLIC Senior Montagne est également un Relais autonomie. Il accueille, informe, oriente les personnes en situation de handicap et leurs familles. Il peut aider aux démarches administratives auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Des permanences sont

organisées régulièrement, n'hésitez pas à contacter le CLIC pour plus d'informations.

Le CLIC intervient également dans la mise en œuvre d'actions sur l'ensemble de son territoire afin de prévenir la perte d'autonomie (actions collectives de prévention santé, conférences, activités de lien social...).

Pour retrouver les actions qui se déroulent près de chez vous, connectez-vous à l'adresse suivante :

prevention.clicseniormontagne.com

Ou flashez le QR Code ci-contre



ZOOM SUR LES ATELIERS NUMÉRIQUES

En 2025, des ateliers numériques ont été proposés aux seniors du territoire afin de renforcer leur autonomie dans l'usage du numérique.

Deux programmes ont été mis en place : un module "débutant" (12 séances) à Bourg-Lastic et un module "perfectionnement" (10 séances) à Saint-Donat.

Animés par un intervenant qualifié, ces ateliers ont permis aux participants de maîtriser les fonctions essentielles de leur appareil, de découvrir Internet en toute sécurité, de gérer leurs documents, communiquer, et réaliser leurs démarches en ligne.

Une occasion précieuse de gagner en confiance et en autonomie dans le monde numérique.

Pour contacter le CLIC Senior Montagne



CLIC Senior Montagne

107, route du Puy-de-Dôme

63820 LAQUEUILLE

Tél. : 04.73.65.20.89



Quel est le préavis pour quitter mon logement locatif ?

Réparations locatives, qui doit payer ?



Peut-on augmenter un loyer en cas de rénovation ?

Mon logement est-il décent ?



J'achète un logement, y a-t-il des frais annexes ?



J'emménage en copropriété, y a-t-il des charges ?

J'agrandis ma maison, quelles sont les normes ?



Pour toutes les questions juridiques, financières ou techniques sur le logement et l'habitat, le bon réflexe c'est l'ADIL !

Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits :



ADIL du Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat - 129 avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75 www.adil63.org



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

3

PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket

LE SYDEM VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES ÉCO-RESPONSABLES !

En 2024, le SYDEM Dômes et Combrailles a renouvelé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Afin de parvenir à ses objectifs de réduction des déchets, le SYDEM déploie des dispositifs financiers permettant d'accompagner les habitants dans leurs efforts de réduction des déchets :

- **La subvention « Gestion Raisonnée des Déchets Verts »** : ce dispositif vise à promouvoir les techniques de jardinage au naturel : aide à l'acquisition de broyeur à végétaux, d'un kit mulching ou d'une tondeuse mulching...
- **La subvention « Consommation Responsable »** à destination des femmes et jeunes filles du territoire pour l'acquisition de

protections périodiques réutilisables et qui permet de mettre en avant le Réemploi et de limiter l'utilisation d'objet à usage unique

- **La subvention « Vaisselle Réutilisable »** pour les associations et communes. Cette aide à l'achat de vaisselle réutilisable pour les communes et de pichets et gobelets réutilisables pour les associations favorise l'organisation d'événements moins générateurs de déchets.

Toutes les informations sur nos soutiens financiers à retrouver sur notre site internet www.sydem-domescombrailles.fr (onglet prévention) ou par téléphone au **04 73 73 16 83**.

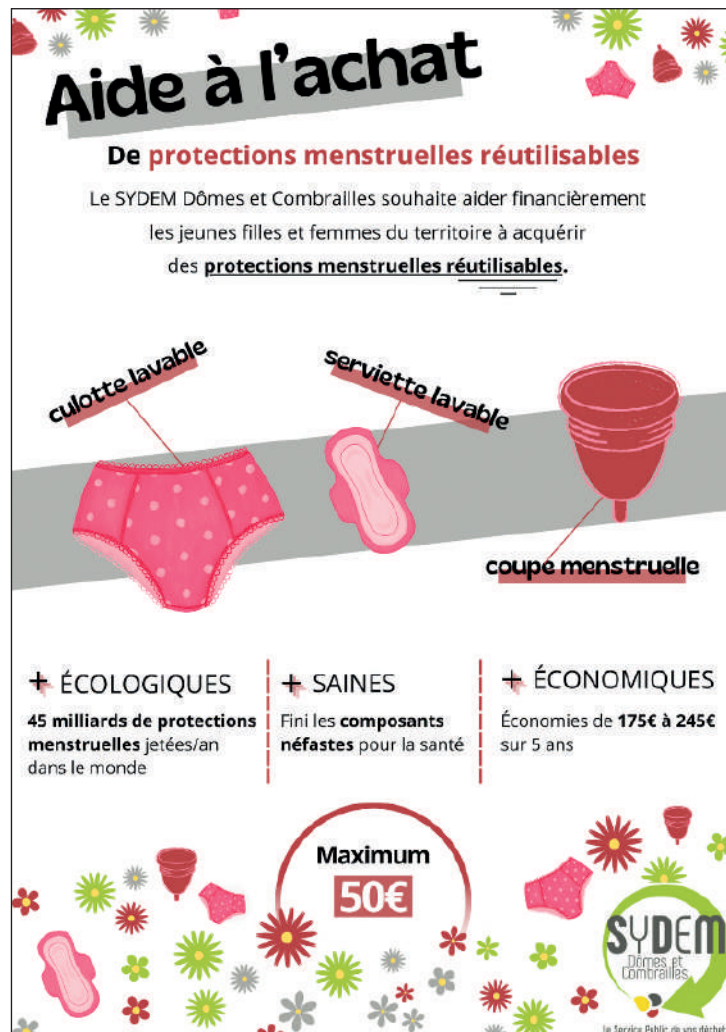
SUBVENTIONS

Outillage pour une gestion durable
des déchets végétaux

FAITES DE
VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX
une ressource !

Le SYDEM Dômes et Combrailles
soutient les particuliers de son territoire dans
l'acquisition de **matériel de jardinage** :
Transformez vos déchets végétaux en ressources
valorisables directement dans votre jardin.

SYDEM
Dômes et Combrailles
Le Service Public de vos déchets



LES COLLECTES D'AMIANTE LIÉ

En 2026, le SYDEM Dômes et Combrailles reconduit les collectes d'amiante lié. Une collecte par trimestre est proposée aux usagers. Gratuit, ce service permet aux usagers d'évacuer leurs déchets d'amiante lié dans la limite de 150 kg/an/foyer (6 à 7 plaques fibrociment).

Comment faire ?

Vous prenez rendez-vous par téléphone au 04 73 73 16 83. Une quinzaine de jours avant la collecte, vous êtes invités (courrier, courriel) à venir récupérer votre big bag amiante en

déchèterie. Vous conditionnez vos déchets d'amiante lié et vous vous présentez à l'heure du rendez-vous.

Attention, les big bag d'amiante doivent être présentés sur une remorque ou dans un utilitaire afin de pouvoir être déchargé mécaniquement. Les agents ne sont pas habilités à manipuler l'amiante manuellement.

Vos collectes d'amiante lié en 2026 seront organisées les **vendredis 20 février, 29 mai, 11 septembre et 04 décembre**

QUE FAIRE DE VOS TEXTILES ?

ReFashion est l'éco-organisme en charge de la filière des Textiles, Linges de maison et Chaussures en France.

Tous ces textiles, linges de maison et chaussures peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paires, dans des sacs fermés. Afin de pouvoir être reportés ou recyclés, vos textiles doivent être déposés dans les colonnes prévues à cet effet ou en déchèterie. En 2024, ce sont quelques 94 tonnes de textiles qui ont ainsi pu être valorisés sur le territoire, autant de déchets en moins !

Attention à ne pas déposer vos textiles usagés dans les bacs ou colonnes de tri des emballages ou dans les bacs à ordures ménagères, ceux-ci ne seraient alors pas valorisables et représenteraient un coût supplémentaire pour votre service public de gestion des déchets.

Toutes les informations sur la gestion des textiles sur le territoire à retrouver sur notre site internet www.sydem-domescombrailles.fr (onglet tri – le tri des textiles) ou par téléphone au **04 73 73 16 83**.

MES DÉMARCHES

TITRES D'IDENTITÉ

La Mairie de Nébouzat n'étant pas équipée d'un système biométrique pour la prise d'empreintes digitales, les demandes de cartes nationales d'identité doivent être déposées dans une mairie voisine disposant du matériel nécessaire, telle que :

- **Rochefort-Montagne** : 04.73.65.39.03
- **Chamalières** : 04.73.19.57.68
- **Beaumont** : 04.73.28.88.00

La pré-demande peut être effectuée en ligne via le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr>

Il s'agit d'un service gratuit, vous devrez vous acquitter uniquement du timbre fiscal.

Restez vigilant face aux sites frauduleux !

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour les nouveaux habitants, propriétaires ou locataires, nous vous remercions par avance de bien vouloir signaler auprès de la Mairie tout changement, de préférence par mail à communedenebouzat@orange.fr ou par téléphone au **04 73 87 10 10**.

RECENSEMENT CITOYEN

À partir de l'âge de 16 ans, les jeunes filles et garçons de nationalité française doivent se faire recenser auprès de leur mairie de domicile.

Pour ce faire, vous devez vous rendre physiquement en Mairie avec un titre d'identité valide, votre livret de famille et un justificatif de domicile (facture de moins de trois mois ou dernier avis d'imposition).

Vous obtenez alors une attestation de recensement, document indispensable pour s'inscrire à un examen scolaire ou pour passer le permis de conduire. Vous serez convoqué(e) l'année suivante par le ministère des armées afin d'effectuer votre journée de défense et citoyenneté.

Suite à cette procédure de recensement, vous serez inscrit(e) automatiquement sur la liste électorale dès votre 18^{ème} anniversaire. Aucune démarche de votre part ne sera nécessaire pour voter sur la Commune de Nébouzat.

Rappel : Il est possible de faire son recensement militaire jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans.



Journée Défense et Citoyenneté

RENDEZ-VOUS SUR
service-public.fr



ANIMATEUR ENCADRANT MAIRE PARTENAIRE



Ou à la mairie avec
ta pièce d'identité et
ton livret de famille

**Le recensement,
c'est dès 16 ans!**

Pourquoi? : pour être convoqué(e) à ta journée défense et citoyenneté

ÉLECTIONS

Inscription sur les listes électorales

Pour connaître ma situation électorale : rendez-vous sur le site www.service-public.fr (Accueil particuliers > Services en ligne et formulaires > Interroger sa situation électorale) pour vérifier si vous êtes bien inscrit(e).

Si vous avez eu 18 ans en 2025, vous êtes inscrit d'office sur la liste électorale de la commune auprès de laquelle vous avez accompli vos démarches de recensement à partir de 16 ans.

Attention, si vous n'êtes pas recensé(e), vous devez contacter votre Mairie dès que possible.

Pour une demande d'inscription, vous avez deux possibilités :

- effectuer votre demande en ligne sur ce site : www.service-public.fr (Démarches et outils > Démarches en ligne > Filtrer par thème > Papiers-Citoyenneté > Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales) ;
- vous rendre physiquement en Mairie avec un titre d'identité et un justificatif de domicile (facture de moins de trois mois ou dernier avis d'imposition) ;



ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026

CHANGEMENT DU MODE DE SCRUTIN DANS NOTRE COMMUNE

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales. Vous élirez le conseil municipal qui se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et ses adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes **non modifiables** de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer.** Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

- Chaque liste de candidats respectera la **parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- Le **nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

TARIFS COMMUNAUX

SALLE DES ASSOCIATIONS

Pour toute demande de location de la salle des associations, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat de mairie de préférence par mail : communedenebouzat@orange.fr, ou par téléphone au **04.73.87.10.10**, en précisant les dates de location souhaitées, vos coordonnées et la nature de la manifestation (repas, fête, mariage, etc.)

Pour rappel, la capacité d'utilisation de la salle est de 340 personnes. Les locataires devront fournir une attestation

d'assurance en responsabilité civile aux dates louées, ainsi qu'un chèque de caution de 500 € pour la remise des clés. Le locataire s'engage à respecter les lieux et les consignes indiquées sur le contrat de location qui lui sera adressé (vider les poubelles, passer un coup de balai, nettoyer le lave-vaisselle et autres éléments de cuisine, etc.). Il s'engage également à informer la mairie de tout incident survenu durant la période de location.

Locataire	Journée en semaine	Week-end - Sam-Dim
Nébouzat(e)	230 €	300 €
Personnes extérieures à la commune	400 €	500 €
Associations communales	Gratuit (activités hebdomadaires)	50 € (repas, loto, sports) 100 € (bals, concerts)

Information importante : exceptionnellement la salle ne pas pourra être louée entre mai et octobre 2026 en raison des travaux d'aménagement de bourg prévus sur le secteur entraînant des difficultés de stationnement et de circulation. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

CIMETIÈRE

	Durée	Tarif
Concession de terrain	Perpétuelle	160 € / m ²
	50 ans	50 € / m ²
	30 ans	25 € / m ²
Case de columbarium	30 ans	600 €
	15 ans	300 €
	Plaque à apposer sur une case	60 €
Jardin du souvenir	Dispersion des cendres avec plaque à poser sur la stèle	50 €

Pour information complémentaires :
Les concessions de terrain sont pour :

- 3 places, correspondant à 2.5 m²
- 6 places, correspondant à 5 m²

Une case de columbarium peut contenir jusqu'à 4 urnes cinéraires.

Pour tout renseignement complémentaire relatif au cimetière communal et à l'acquisition de concession, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat de mairie par tout moyen à votre convenance.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour rappel, la commune a mis en place, depuis fin 2024, une extinction automatique nocturne de l'éclairage public. Les candélabres s'éteignent ainsi automatiquement selon le calendrier suivant :

- Du 16 septembre au 30 avril : de 21h30 à 6h00
- Du 1^{er} mai au 15 septembre : extinction totale

Exception pour le secteur de la salle des associations, du stade et du gymnase, les candélabres restent allumés les nuits des vendredis, samedis et dimanches durant toute l'année.

INFORMATION DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE 63

VOL ET DÉGRADATION EN HAUSSE DANS LE PUY-DE-DÔME : UNE MENACE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF

Depuis 2022, le département du Puy-de-Dôme fait face à une vague de vols et de dégradations touchant ses infrastructures d'éclairage public et sportif. Les cibles principales des malfaiteurs : câbles électriques et boîtiers de commande.

Ces actes malveillants ont un impact direct sur la sécurité des habitants. Certaines zones se retrouvent plongées dans l'obscurité, compromettant la sécurité des usagers de la route et des piétons. En outre, les collectivités locales doivent supporter des coûts importants pour réparer et remplacer les équipements endommagés ou volés. Les installations sportives ne sont pas épargnées, mettant ainsi à l'arrêt les activités des clubs et associations en soirée.

Depuis le 1^{er} janvier, **près de 20 kilomètres de câbles électriques ont déjà été sectionnés et dérobés. Un préjudice lourd pour les collectivités, estimé à près de 600 000 €, supporté uniquement par les communes et par le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63).**

Face à l'ampleur de ces actes, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme lance un appel à la vigilance à tous les habitants du département. Toute activité suspecte doit être immédiatement signalée aux services municipaux, aux élus locaux ou encore à la gendarmerie, afin de prévenir de nouvelles dégradations et protéger les infrastructures essentielles au quotidien des communes.

La Commune de Nébouzat n'est malheureusement pas épargnée par ces actes malveillants, en particulier au niveau de l'éclairage du stade. Cette année encore, un vol de câble a été constaté impactant l'éclairage de la rue du stade et des Amoureux.

Vous remerciant par avance pour votre vigilance !



TRAVAUX

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

En même temps que la mise en place de nouveaux matériels sportifs dans la cour de l'école, nous avons installé au printemps une table de ping-pong en dur sur la place de l'église.

Pour rappel ces matériels faisaient partie d'un programme de l'Agence National du Sport (ANS) pour la modernisation des équipements.

Tous les équipements sont maintenant installés et peuvent être utilisés pleinement par les enfants.



FOUR DE LA CHANVRIÈRE - RÉNOVATION DE LA FONTAINE DE LA PLACE ST GEORGES



L'association du four de la Chanvrière a déposé cette année un dossier auprès du département dans le cadre des budgets écocitoyens. Cette demande avait pour objectif d'obtenir une aide pour rénover la fontaine de la place St Georges.

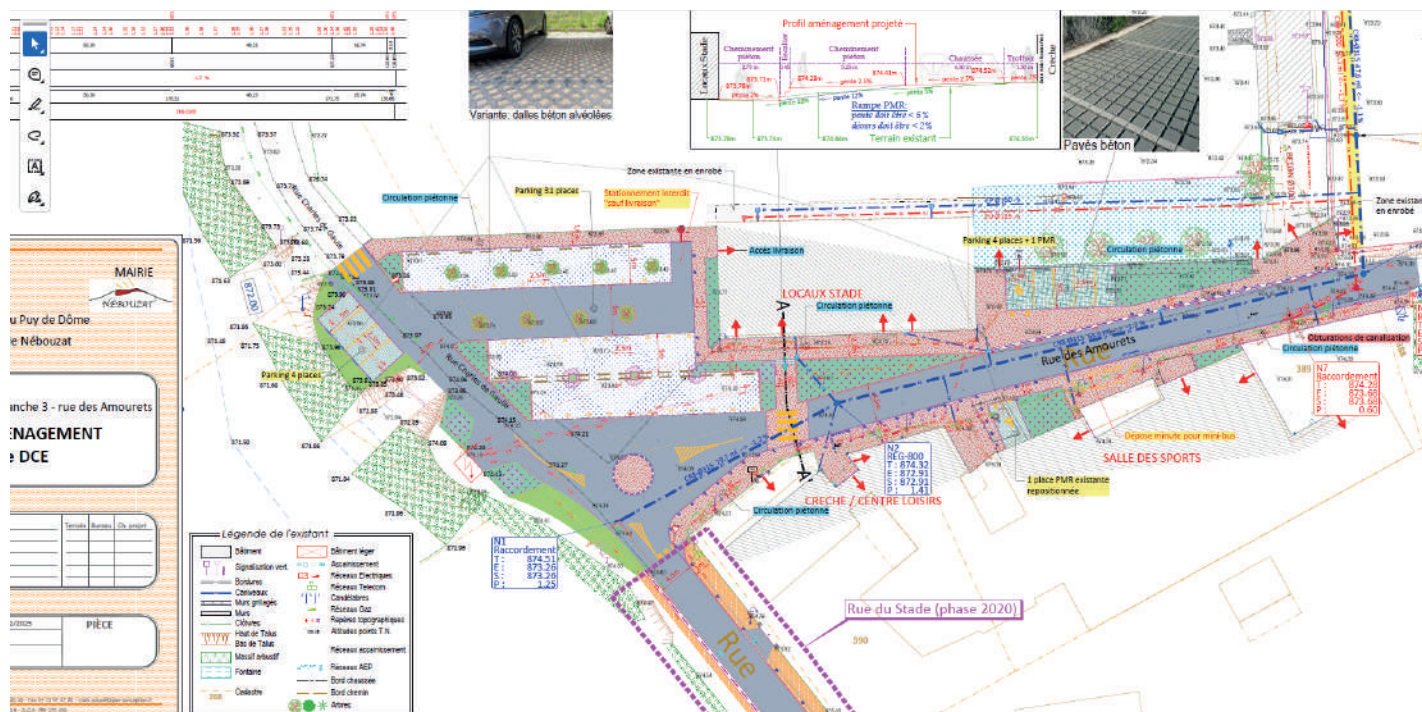
Grâce à vos votations citoyennes, le projet de rénovation est lauréat et la subvention attribuée permettra de financer l'achat des matériaux pour un montant total de 11296.22 € TTC. Les travaux seront réalisés en 2026 avec la contribution des habitants volontaires.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE BOURG – PHASE 3

Après avoir mis en œuvre les 2 premières phases d'aménagement de bourg avec la rue de la chanvrière à côté de la Mairie et la rue du stade, nous allons lancer la 3ème étape avec les travaux à proximité de la salle des associations, de la crèche, de l'accueil de loisir et du gymnase. Le projet est prévu

d'être réalisé sur l'année 2026 et permettra d'améliorer la sécurité des lieux, le stationnement et son esthétique.

Le montant des travaux est évalué à 360 000 € HT. La municipalité bénéficie d'une aide de 90 000 € de la région et 90 000 € de l'état via la DETR.



RÉALISATION DE LA MAISON DE SANTÉ



Les travaux de notre maison de santé ont débuté fin 2024 et se sont déroulés sur toute l'année 2025. Ce bâtiment moderne

va permettre à partir de mars 2026 l'installation de 7 praticiens sur une surface de 300 m².

Il sera divisé en 2 zones, l'une pour la médecine générale et l'autre pour d'autres spécialités de santé.

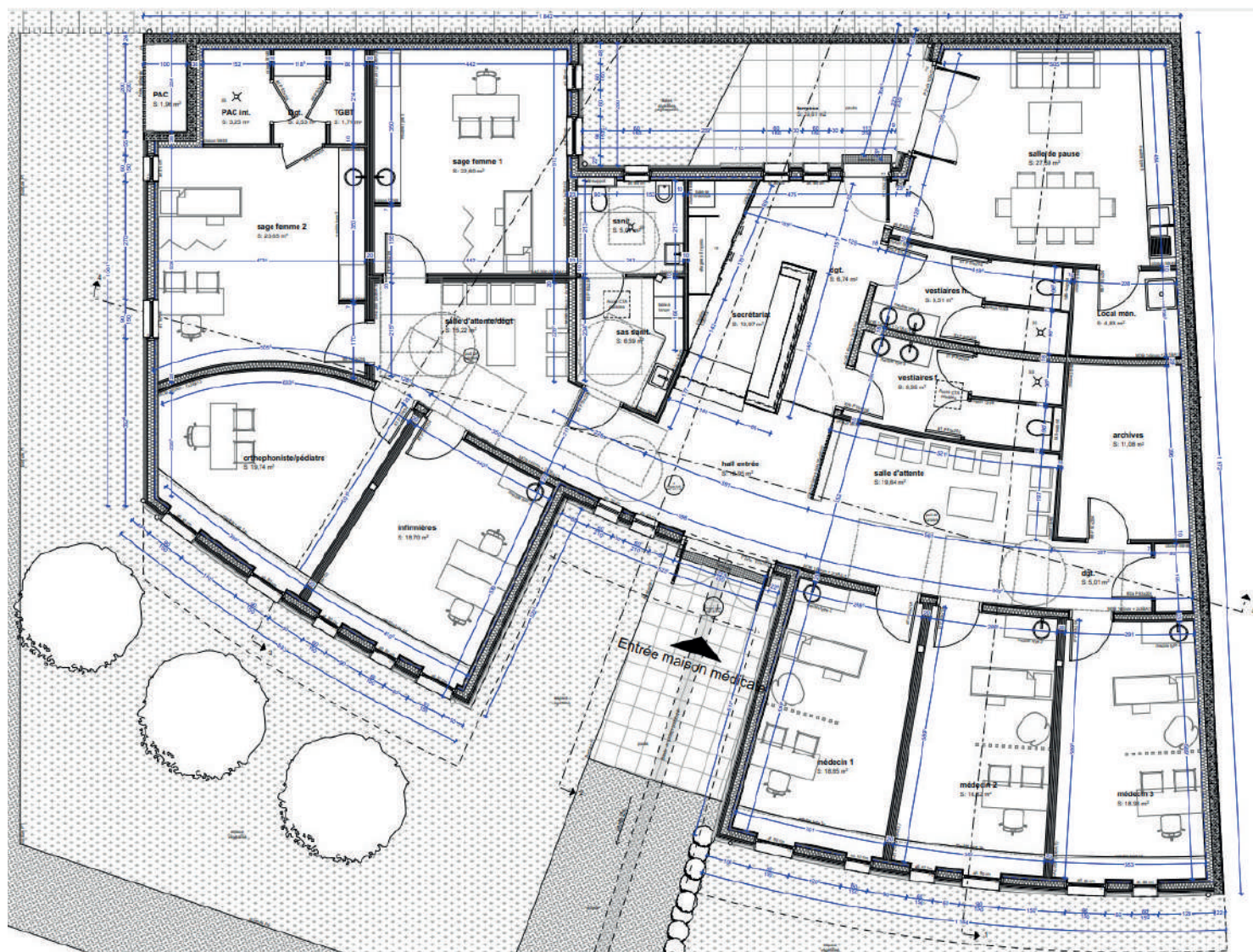
Le financement du projet est le suivant :

Coût total prévisionnel des travaux, maîtrise d'œuvre comprise : 960 000 € HT

Subventions obtenues

- ÉTAT : 150 000 €
- Région Auvergne Rhône-Alpes : 250 000 €
- Département du Puy-de-Dôme : 100 200 €

Le financement pour la municipalité est équilibré par la mensualité des loyers payés par la SCM (Société Civile de Moyens) regroupant tous les professionnels.



COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

DON DU SANG

Comme chaque année, la commune a accueilli deux collectes de sang les 8 juillet et 22 décembre 2025. Elles ont réuni 64 participants en juillet et une cinquantaine en décembre.

Nous adressons nos sincères remerciements à tous les donateurs pour leur engagement et leur précieuse contribution.



Les prochaines collectes sont d'ores et déjà programmées les **1^{er} juillet** et **28 décembre 2026** afin de contribuer à l'effort collectif et soutenir les besoins continus en sang.

Nous espérons vous voir nombreux.

REPAS DES AÎNÉS



L'année 2025 s'est conclue avec le traditionnel repas des aînés, organisé le **30 novembre** à la salle des associations. Un moment convivial autour d'un repas préparé par Les Jardins de Saulzet.

La CCAS tient à remercier l'ensemble des convives pour leur présence, ainsi que les bénévoles qui ont contribué à l'organisation de cette journée.



COLLECTE DES RESTOS DU CŒUR



La Commune et les Restos du Cœur de Rochefort-Montagne adressent leurs remerciements à toutes les personnes qui ont participé à la collecte 2025. Grâce à votre mobilisation, 61 kilos de denrées ont été récoltés et ont permis d'offrir des repas aux familles les plus démunies.

En 2026, la Commune de Nébouzat s'associe une nouvelle fois aux Restos du Cœur de Rochefort-Montagne pour

organiser une collecte solidaire au profit des plus défavorisés. Cette mobilisation permet de soutenir l'action essentielle menée par l'association tout au long de l'année. La prochaine collecte se tiendra du **31 janvier** au **8 février 2026**. Vous êtes invités à déposer denrées alimentaires non périssables, produits d'hygiène et articles de première nécessité. Chaque contribution, même modeste, participe concrètement à aider les familles accompagnées par les Restos du Cœur.

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Laurie JOLITON
07 52 46 66 79
ape.nebouzat@gmail.com

FOUR DE LA CHANVRIÈRE

Nicolas COMTE
fourdelachanvriere@outlook.fr

TOURNA BOUTA QUO

ARNAUD Julien
tournaboutaquo63@gmail.com

BASKET LOISIRS

Michèle BAFFLEUF
06 69 73 57 64
michele.baffleuf@orange.fr

FOUR DE LA CROZE

Christophe MALLET
associationdufourdelacroze@gmail.com

TRUC'MUCH

Jocelyne BERTRAND
06 07 66 93 68
jocelyne63@wanadoo.fr

CHEVAL VOLCANS

Robert VERNADAT
04 73 87 19 88

FOUR DE PONT DES EAUX

Emeric PICHON
06 27 35 64 73
fourpontdeseaux@gmail.com

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Michel BELLARD
04 73 87 46 08
anciencombattant.neb@gmail.com

CLUB CANIN DE RECHERCHE UTILITAIRE DES DÔMES

Jean-Bernard MOINGS
06 64 77 10 20
jbmoings@gmail.com

LA GIGEOLE

Elisa CARNEIRO DE SOUSA
06 47 23 61 41
lagigeole@gmail.com

VOLC'ENDURANCE

Mathieu FAURE
07 86 80 87 92
volc.endurance@gmail.com

CLUB DES DÔMES

Nicole NEYRIAL
06 34 74 51 17
clubdesdomes@gmail.com

NBZ TRAIL

Francis BREUIL-BOSDURE
06 36 57 97 63
contact@nebouzat-trail.fr

LES CONSCRITS

Tiago DE MATOS
conscritsnebouzat@gmail.com

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Michel MOREL
04 73 87 15 92

FOUR D'ANTÉRIOUX

Joëlle MICHON
04 73 87 14 28
associationfourdanterieux@gmail.com

SPORT VOLCANS

Christelle DE MATOS
06 83 13 97 69
sport-volcans@outlook.fr

FOUR DE LA BUGHE

Manuel FERREIRA DE SOUSA
06 43 16 57 94
associationfourdelabughe@gmail.com

SPORT VOLCANS - SECTION TENNIS DE TABLE

Jean VERNET
06 73 35 16 70
jean.vernet@orange.fr

LES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Fantin LAUNOY
fantin.launoy@gmail.com

RUGBY CLUB DÔMES SIOULE

Jean-François ANDANSON
06 73 49 40 24
rugby.dome-sioule@orange.fr

JUDO CLUB DES PUYs

Mélanie BONNET
07 51 37 69 27
judoclubdespuys@gmail.com

DÔMES SANCY FOOT

Alexandre VERDIER
563697@laurafoot.net

NBZ TRAIL : UNE NOUVELLE ANNÉE 2025 EXCEPTIONNELLE !

NBZ Trail a connu une année 2025 remarquable, marquée par la réussite du TRAIL NBZ.

Avec plus 930 inscrits, notre évènement sportif et convivial a battu son nouveau record de participation 100% complète et confirme son statut de rendez-vous sportif incontournable sur notre territoire. Les participants ont salué, une nouvelle fois, notre organisation impeccable et notre accueil chaleureux. Un grand merci aux bénévoles !

Rendez-vous dimanche 5 avril 2026 pour la 6^e édition du Trail NBZ.

Le groupe NBZ TRAIL continue également de progresser sa notoriété grâce à l'engagement des membres de l'équipe intergénérationnelle et à l'ambiance conviviale.

A ce jour 65 « lapins » membres NBZ TRAIL !

Portée par l'enthousiasme et la motivation de nos membres, NBZ TRAIL est, encore et toujours, motivé pour promouvoir les valeurs du sport nature et l'esprit d'équipe.

Vous avez envie de retrouver la forme et/ou de ne plus courir seul(e) ?

N'hésitez pas à nous rejoindre. Ce groupe est ouvert à toutes et tous, quel que soit votre niveau.

Pour plus d'informations

Contact : **Francis BREUIL-BOSDURE** au **06 36 57 97 93**

Email : contact@nebouzat-trail.fr

Suivez toute notre actualité sur Facebook ou Instagram

[@nbztrail](https://www.facebook.com/nbztrail)

www.nebouzat-trail.fr



Le club créé en 1991 compte 186 adhérents venant de Nébouzat mais également des communes alentour. Il est ouvert à tous : personnes retraitées ou non, à leurs conjoints, aux personnes handicapées mais aussi à toute personne quel que soit leur âge. La cotisation annuelle est de 23 €. Les nombreuses activités proposées sont :

- Lundi 14 h : pétanque
- Mardi 13 h 30 : marches (3 groupes pour 3 à 6 km, 8 à 10 km, 10 à 15 km)
- Mercredi 14 h 30 : gymnastique adaptée
- Mercredi 18 h 30 : danse country
- Jeudi 14 h : jeux de société (en particulier belote)
- Vendredi 9 h : randonnée VTT
- Vendredi 13 h 30 : arts créatifs.

L'AGENDA 2026

- 24 janvier : Assemblée Générale du club
- En mai 2026 : Projet de séjour de 2 ou 3 jours en Dordogne
- 20 juin : repas fin de 1^{er} semestre
- 21 juin : vide grenier
- 18 octobre : loto ou concours de belote
- 12 décembre : 35 ans du club avec repas festif.

Notre club est affilié à la Fédération Départementale du Puy de Dôme GENERATIONS MOUVEMENT.

POURQUOI ÊTRE FÉDÉRÉ ?

Bénéficier de tarifs préférentiels dans la vie courante, partager avec d'autres de nombreuses activités, manifestations ou concours, voyager en étant bien assuré, rencontrer d'autres personnes et créer de nouvelles relations, défendre les intérêts des seniors, des retraités, des personnes âgées et ceux des usagers du système de santé.

Notre adhésion à la Fédération Départementale Générations Mouvement nous permet de participer aux voyages (complets en 2026) :

- Gréoux les Bains du 30 mai au 6 juin 2026
- Irlande du 7 au 14 juillet 2026
- Bois d'Amont du 29 août au 5 septembre 2026

Mais également :

- 27 mars : Assemblée Générale 50 ans de la FD à Pérignat les Sarliève »
- 7 au 10 Avril : rando nationale dans les Pyrénées
- 24 avril : sortie culturelle
- 27 mai : concours triplète à Tauves
- 17 juin : Balade touristique
- 4 juillet : fête de l'amitié à Chateauguay
- 8 septembre : marche ECC à Marsac en Livradois
- Jeudi 1^{er} octobre : dictée de l'URA
- Dimanche 11 octobre : concert Grégory PERRIER à la maison de la culture
- Samedi 24 octobre : concours de belote

Il n'y a que des bonnes raisons de nous rejoindre au Club des Dômes. Tous renseignements à **clubdesdomes@gmail.com** ou auprès d'un adhérent de votre connaissance.



Marche ECC



Petite marche ECC



Dictée de l'URA

UNE NOUVELLE ANNÉE POUR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE NÉBOUZAT

L'année scolaire 2025-2026 débute sous le signe du renouveau pour l'Association des Parents d'Élèves (APE) de Nébouzat, avec l'arrivée de nouveaux membres et l'élection d'un nouveau bureau :

- Présidente : Laurie JOLITON
- Vice-présidente : Élodie LASSALAS
- Secrétaire : Louise PEYRARD
- Vice-secrétaire : Clémence FRAYSSE
- Trésorière : Gaëlle PEZARD
- Vice-trésorière : Amélie DE VANOISSE

L'année écoulée a été marquée par de nombreux événements conviviaux : une soirée de Noël accompagnée d'une vente d'aligot, plusieurs ventes de madeleines et de savons, le loto de l'école — une belle réussite et un moment de partage apprécié de tous — ainsi que le carnaval.

Ces manifestations ont permis de récolter des fonds destinés à financer différents projets pour les enfants de l'école : le renouvellement des jeux de la cour et de la garderie, la participation au voyage scolaire, aux sorties pédagogiques ainsi qu'aux trajets vers la piscine.

Pour cette nouvelle année scolaire, plusieurs rendez-vous sont d'ores et déjà programmés :

- **Soirée de Noël, le 12 décembre** : vente d'aligot-saucisse sur place ou à emporter, ateliers créatifs pour les enfants, vente de crêpes, photo avec le Père Noël, buvette et bien d'autres surprises à découvrir sur place.
- **Bourse aux jouets / Brocante** au printemps
- **Carnaval** avec tombola début mars

D'autres ventes ponctueront également l'année (madeleines Bijou, objets personnalisés par les enfants, etc.), avec pour objectif de soutenir le financement des sorties scolaires et des déplacements vers la piscine.

L'APE tient à remercier chaleureusement **les habitants, commerçants et artisans** de Nébouzat pour leur soutien fidèle lors des manifestations, ainsi que **les parents d'élèves et l'équipe pédagogique**, dont la participation et l'engagement sont essentiels à la réussite de ces projets.

Contact : ape.nebouzat@gmail.com



ASSOCIATION DES AFN ET SOLDATS DE FRANCE



L'association participe chaque année aux commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918.

Après le dépôt de germe au monument aux morts par Alain MERCIER, maire de la commune et Michel BELLARD, président de l'association, lecture est faite du message de Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattant.

Le 11 novembre 2025, les élèves volontaires de CM ont lu des lettres de soldats français envoyées à leur famille. Une participation émouvante des enfants sous la direction de leur enseignante, Amélie NOTON.

Après le verre de l'amitié, les associations des communes d'Aurières, Ceyssat, Mazayes, Nébouzat, Olby, Orcival, St Bonnet Près Orcival et Vernines se sont retrouvées à la salle des fêtes d'Olby avec les maires autour d'un bon repas.

FÊTE PATRONALE

Comme chaque année, la fête patronale a eu lieu durant le week-end de la Saint Georges.

Au programme : apéro concert le vendredi soir, tournoi de sixte et le bal des conscrits le samedi. Enfin nous avons clôturé le week-end par un repas très convivial qui a réuni de nombreux habitants du village auquel vous avez bien répondu présents et nous vous remercions.

Nous avons apporté un peu de nouveauté cette année en refaisant un apéro concert au mois d'octobre suivi de notre traditionnel bal. Votre participation nous a permis d'avoir des chiffres record.

L'année a aussi été remplie d'événements chez nos accueillants conscrits voisins comme les défilés de chars ou les nombreux repas.

Enfin, nous nous sommes joints aux autres associations de la commune pour assurer le bon déroulement du Téléthon.



Merci pour votre présence qui nous a permis de créer de beaux souvenirs et de faire vivre le village. Et merci également pour vos accueils chaleureux durant les aubades.

Nous vous retrouvons l'année prochaine en avril et en octobre avec une nouvelle génération toujours en forme.

Les conscrits de Nébouzat 2006-2007

ASSOCIATION « FOUR D'ANTÉRIOUX »

L'association est composée de 47 familles, ce qui représente 113 personnes physiques (adultes et enfants) résidant dans le périmètre délimité par le règlement intérieur. Les habitants d'Antérioux qui ne sont pas encore adhérents sont les bienvenus s'ils le souhaitent. Le but de l'association est de maintenir le four et ses abords en état et de diffuser entre tous ses membres la technique de cuisson à l'ancienne.

Des manifestations annuelles ont eu lieu :

- **Un apéro-pizza**, le 24 mai : 65 casse-croûtes représentant 48 adultes et 17 enfants,
- **Un repas festif**, le dimanche 7 septembre avec 72 personnes (56 adultes et 16 enfants). C'est la fête qui commence la veille

avec l'épluchage des pommes de terre et la confection des pompes aux pommes.

Dimanche matin, les hommes sont « aux fourneaux » pour chauffer le four et cuire les pommes de terre avec les gigots et rôtis.

- Début décembre, quelques volontaires se retrouvent pour décorer le four et la place d'Antérioux. Les idées pour l'an prochain sont à nous soumettre.

L'Assemblée Générale se tiendra le jeudi 15 janvier 2026 à 20 heures et permettra d'élire les membres du conseil d'administration.



ASSOCIATION « FOUR DE LA CROZE »

L'association du four de la Croze, créée en 1991, a connu cette année l'élection d'un nouveau président. En effet, après Louis Ondet, René Serre et Antoine Gauthier, c'est au tour de

Christophe Mallet de représenter l'une des plus anciennes associations de la commune.



FÊTE DU FOUR DE PONT DES EAUX



Le Président, Emeric PICHON

BASKET LOISIR

Basket Loisir a clôturé la saison 2024-2025 par un bon repas et a repris tous les mardis de 20h30 à 22h à la salle des sports de Nébouzat.

Toutes les personnes intéressées par le basket sous forme de loisir sont cordialement invitées. Pas d'inscription en compétition.

Ouvert aux hommes et aux femmes de tout niveau pour se divertir et concilier bonne forme physique et convivialité.

Renseignements au **06 69 73 57 64** ou au **06 60 08 01 42**



THÉÂTRE 2025

Comme chaque année, depuis 1992, l'atelier théâtre a repris ses activités en septembre.

Cette année, de nombreux enfants ont rejoint la troupe Truc'Much. On compte ainsi une trentaine de jeunes comédiens ! Enfants, ados et adultes se retrouvent les vendredis soir pour préparer le nouveau spectacle qui aura lieu les 28 et 29 mars 2026.

Merci pour votre présence nombreuse au spectacle qui s'est déroulé en 2025.

Nous vous retrouverons avec plaisir en 2026 !

En attendant toute la troupe vous adresse ses meilleurs vœux.



ÉCOLE DE PATOIS

Les cours de patois ont repris depuis le 13 octobre.

Ils se déroulent dans la petite salle des associations un lundi sur trois à 20h30.

L'école est ouverte à tous, n'hésitez pas à venir faire un tour!

Les prochaines dates pour **2026** sont les **5** et **26 janvier**, le **16 février**, et les **9** et **30 mars**.

La saison se terminera autour d'un bon repas le samedi 18 avril.

« **Leu paetoisan vou diezou bouenea nadea è bouenea sandea** ».

(Les patoisants vous disent bonne année et bonne santé.)



SPORT VOLCANS

- **Le tournoi de Baby-Foot** a affiché complet le 15 mars avec 41 équipes.

Merci aux prêteurs de baby-foot, aux partenaires et aux bénévoles.

Pensez à vous inscrire dès maintenant pour le tournoi du 14 mars 2026 au : **06 83 13 97 69 / 06 77 56 27 10**.



- **La ronde des Puys VTT** a réuni 160 vététistes le 29 juin sous un beau soleil
Rendez-vous le 28 juin 2026 pour la prochaine édition.
- **La marche des Puys** a réuni 317 marcheurs le 19 octobre pour l'association "Les perles rares" qui vient en aide aux enfants atteints de maladies rares et soutient les parents

Rendez-vous le 25 octobre pour une nouvelle journée de marche.

- **Le club randonneur** compte 26 adhérents qui font 1 sortie par mois
Vous pouvez vous joindre à nous : **06 77 56 27 10**
19 d'entre eux sont partis en wk rando les 20/21 septembre en Corrèze dans le gîte de "Meilhac" à Hauteville.
- **Le pilâtes** compte 69 adhérents sur 2 cours le mardi de 18h30/19h30 et 19h30/20h30 dans la salle des associations.
- **La Zumba** compte 40 adhérentes le cours est le mercredi de 20h à 21h à la salle des associations dispensé par une bénévole.



LA GIGEOLE 2025



Cette année, la Gigeole a fêté ses 50 ans autour d'un événement festif et convivial. Pour rester dans le thème du « Festifour », la journée a débuté par une rando gourmande autour des fours à pain, qui ont également confectionné le repas du midi. Encore en

grand merci à tous les Présidents et bénévoles des associations des fours pour leur aide.

Des jeux traditionnels ont ensuite été organisés en clin d'œil à ce que la Gigeole d'antan pouvait réaliser. 8 équipes ont pu s'affronter dans une ambiance fairplay et conviviale.

Cette année, c'était le grand retour de l'omelette géante pour fêter dignement ces 50 ans. Confectionnée par les anciens et actuels bénévoles de l'association et animée par la banda de Cournon. Avec ses 1 080 œufs et une poêle de 2 mètres de diamètre, cette omelette valait tout simplement le détour. Et vous étiez au rendez-vous !

La soirée s'est poursuivie dans une ambiance conviviale et... orageuse, avec le feu d'artifice qui a été tiré in-extremis pour clôturer cette fête en beauté !

L'équipe de La Gigeole remercie toutes les personnes qui ont fait de cet événement un succès : les bénévoles, les entreprises, la mairie de Nébouzat, les fours, ...

Merci à tous et à l'année prochaine !



SPORT VOLCANS : SECTION TENNIS DE TABLE

Toujours en progression, les tables de tennis de table du gymnase sont rarement de repos les mercredis et les vendredis durant toute l'année. Avec 34 licenciés dont 12 jeunes, nous avons inscrit une cinquième équipe au championnat départemental et une équipe au championnat départemental jeunes, les féminines participent en plus aux regroupements féminins.

L'équipe fanion évolue en départemental 2, l'équipe 2 est en départemental 3, l'équipe 3 en départemental 4 et les équipes 4 et 5 en départemental 5.

Nos jeunes assidus et motivés aux entraînements progressent grâce aux 3 adultes qui organisent les entraînements. Presque tous participent aux compétitions individuelles dans leurs catégories d'âge et certains vont également faire des compétitions par équipes jeunes ou adultes durant la saison.

Les prochaines compétitions de championnat adultes sont prévues à la Salle des Sports de Nébouzat à partir de 20h30 les vendredis 8 janvier, 6 février, 6 mars, 20 mars, 10 avril, 8 mai, 29 mai et 5 juin 2026.

Vous êtes les bienvenus pour venir nous encourager, et/ou découvrir un sport et un club près de chez vous.

Suite à la réussite du tournoi amical organisé en juin 2025, nous souhaitons renouveler en juin 2026. A cette occasion, nous accueillerons des licenciés des clubs des environs, mais également des non licenciés. Nous avons également organisé un tournoi fin octobre avec le club loisir d'Olby qui nous avait prêté des tables pour le tournoi de juin.

Horaires entraînements à la Salle des Sports 52 rue des Amourets à Nébouzat :

- pour les jeunes (de 7 à 17 ans) le mercredi de 17h à 19h et le vendredi avec les adultes selon les possibilités.
- pour les adultes le mercredi et le vendredi à partir de 19h

A noter que les entraînements continuent pendant les vacances scolaires et d'été à partir de 19h pour tous ...

N'hésitez pas à venir faire un essai, le club met à disposition des raquettes pour les nouveaux pratiquants.

Contactez : **Jean VERNET - 06 73 35 16 70**
Jean-Luc PERSIL - 06 30 06 59 63



SOCIÉTÉ DE CHASSE

L'année 2025 s'achève, et restera une année importante dans l'histoire de la société de chasse de notre commune. En effet, elle aura vu l'aboutissement d'un projet attendu depuis longtemps : Après plusieurs mois d'efforts, de démarches administratives et de travail collectif, le nouveau local de chasse est enfin opérationnel. Il vient remplacer l'ancienne « cabane verte » devenue trop vétuste et inadaptée pour répondre aux normes d'hygiène actuelle.

Fruit d'un bel esprit collectif, ce local offre désormais aux membres de la société un espace adapté pour organiser les battues aux gros gibiers, les réunions, et se retrouver autour de moments conviviaux.

L'inauguration a eu lieu le dimanche 07 septembre en présence des chasseurs, d'une partie du conseil municipal, de Mme Yannick BONY représentant la région Auvergne Rhône Alpes et François PERRIERE représentant la fédération des chasseurs du puy de dôme.

Les membres de la société remercient la municipalité et les bénévoles pour leur précieuse contribution à ce projet.

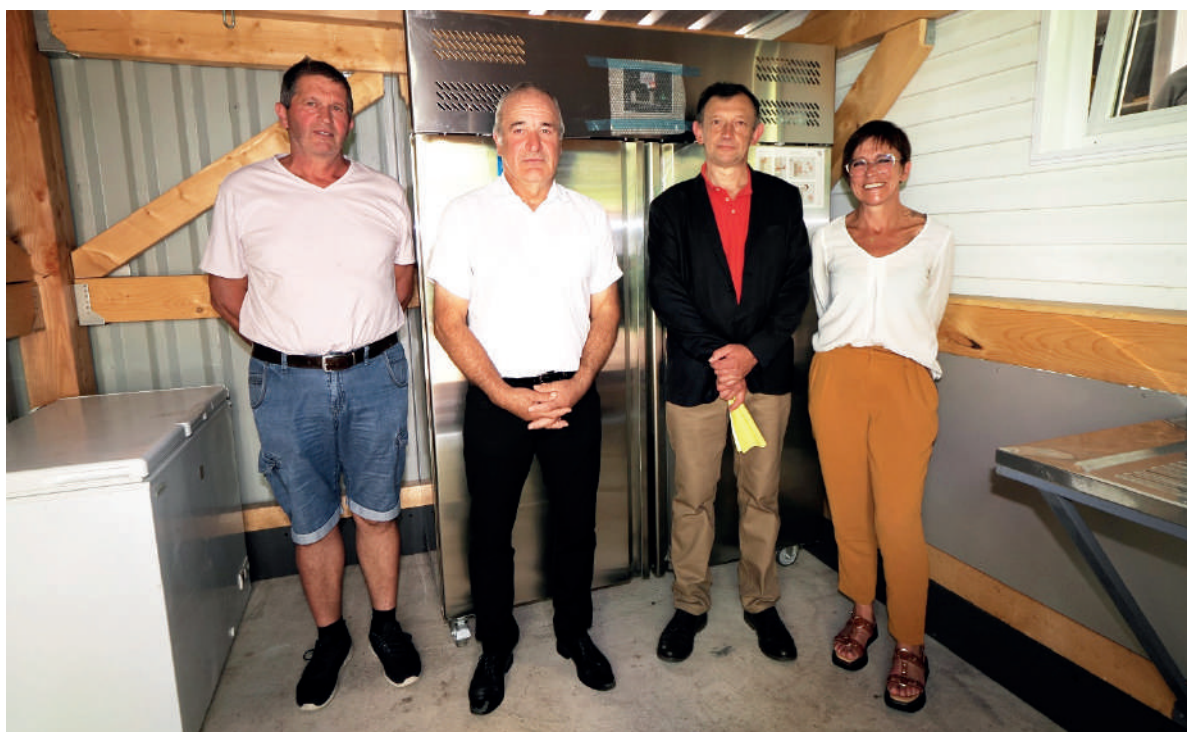
Sur le plan cynégétique, les populations de grands gibiers, comme au niveau national sont en augmentation, les populations de cerfs sont désormais bien présentes sur la commune. Un comptage nocturne effectué au printemps a

permis d'évaluer leurs effectifs et l'attribution d'un bracelet jeune pour la saison. Le petit gibier est un peu moins présent depuis plusieurs années.

L'ensemble des membres de la société de chasse se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2026.

Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et de belles journées de partage en pleine nature.

Bonne et heureuse année 2026 à toutes et tous.



QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?

En fonction de l'importance des travaux réalisés, trois situations sont à distinguer.

1. Travaux dispensés d'autorisation

Dans certaines situations aucune démarche administrative n'est nécessaire, **il peut s'agir** :

- des constructions nouvelles ou extensions d'une hauteur inférieure à 12 mètres et d'une surface ne dépassant pas 5 m²,
- de l'aménagement des combles dont la surface est inférieure à 5 m² et/ou la hauteur inférieure à 1,80 m, sans modification de l'aspect extérieur du bâtiment,
- des terrasses de plain-pied sans terrassement,
- des piscines dont le bassin est inférieur à 10 m²,
- des éoliennes de moins de 12 mètres.

Attention : dans les secteurs situés aux abords d'un site classé, des règles spécifiques s'appliquent. Dans ces secteurs toute modification, même minime, de l'aspect extérieur du bâti ainsi que toute création de surface sont soumises à déclaration. Renseignez-vous en Mairie !

2. Travaux soumis à déclaration préalable

Certains travaux de faibles importances ne nécessitent pas de demande de permis de construire, mais leur réalisation est toute de même conditionnée par l'obtention d'une déclaration préalable.

Il peut s'agir :

- de toute construction nouvelle entraînant la création d'une surface comprise entre 5 et 20 m²,
- des abris de jardin dont la surface est inférieure à 20 m²,
- les terrasses nécessitant une surélévation avec une emprise au sol inférieure à 20 m², les terrasses couvertes (auvent / toiture / pergola) créant une emprise au sol inférieure à 20 m²
- des extensions d'un bâtiment existant d'une surface comprise entre 5 et 20 m²,
- des piscines non couvertes d'une superficie comprise entre 10 et 100 m² ou dont la couverture est supérieure à 1,80 m,
- des travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction (création d'ouverture, changement de porte ou de fenêtre par un autre modèle, remplacement de volets battants par des volets roulants...),
- des travaux de ravalement,
- des changements de destination sans travaux extérieurs.

3. Travaux soumis à permis de construire

Certains travaux de construction de plus grande importance impliquent un permis de construire.

Il peut s'agir des cas suivants :

- la construction d'une maison,
- les extensions de plus de 20 m² de surface,
- les abris de jardins dont la surface est supérieure à 20 m²,
- les terrasses nécessitant une surélévation avec une emprise au sol supérieure à 20 m², les terrasses couvertes (auvent / toiture / pergola) créant une emprise au sol supérieure à 20 m²,
- les changements de destination avec travaux extérieurs.

Attention ! Le recours à un architecte est obligatoire pour toute surface totale de 150 m² ou plus.

Où et comment déposer votre dossier

Le dépôt des dossiers d'urbanisme se fait en Mairie.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le guichet numérique est mis en place permettant le dépôt dématérialisé des demandes d'urbanisme. Les usagers peuvent désormais déposer leur dossier entièrement dématérialisé sur la plateforme suivante : **<https://urbanisme.puy-de-dome.fr/guichet-unique/Login/Particulier>** (accessible sur la page d'accueil du site internet de la Commune)

Ce dépôt électronique n'est pas une obligation. La Mairie continuera de recevoir les dossiers au format papier.

URBANISME 2025

(registre des autorisations accordées au 17/12/2025)

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC0632482500001 : Réhabilitation d'une grange en habitation, 245 RD 2089 – les Quatre Routes.

PC0632482500002 : Construction d'un garage mécanique moto-quad (atelier + magasin), 302 impasse de la Ribeyre – les Quatre Routes,

PC0632482500003 : dossier rejeté pour non présentation de pièces complémentaires.

PC0632482500004 : Construction d'un garage attenant à l'habitation, 270 rue de Mursin.

PC0632482500005 : Extension d'une maison de 40.5m², 189 rue de la Combas.

PC0632482500006 : Construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage et pose de panneaux photovoltaïque, 422 rue de la Croix Tronc – Antérioux.

PC0632482500007 : Changement d'affectation d'un garage en pièce d'habitation, extension de la maison existante et isolation par l'extérieur avec remplacement de menuiseries, 43 route de Monteribeyre – Pont des Eaux,.

PC0632482500008 : Création d'une pergola et extension du garage, 13 rue de Mursin.

PC0632482500009 : Extension de l'atelier de menuiserie, 259 rue des Charmeix – Antérioux.

PC0632482500010 : Construction d'une maison individuelle, 303 rue du Pradat.

PC0632482500011 : Construction d'un abri à piscine, 163 rue de Mursin.

PC0632482500012 : Réhabilitation d'une grange en habitation, 395 route de Monteribeyre.

PC0632482500013 : Construction d'une maison individuelle, 305 rue des Fouesses – Antérioux.

PC0632482500014 : Réhabilitation d'une grange en habitation, 384 route de Monteribeyre.

PC0632482500015 : Construction d'un garage attenant à l'habitation (régularisation), 53 rue du Vernadeix.

DP0632482500008 : Modification toiture d'un abri de jardin avec pose de panneaux photovoltaïques, 229 rue des Raberlots.

DP0632482500009 : Construction d'un abri de jardin, 189 rue de la Combas.

DP0632482500010 : Installation de panneaux photovoltaïque en toiture, 151 rue du Col.

DP0632482500011 : Modification d'ouvertures et volets, et installation d'une unité extérieure PAC, 130 rue du Vernadeix.

DP0632482500012 : Installation de panneaux photovoltaïque en toiture, 363 rue de la Clidère – Les Bramauds.

DP0632482500013 : Isolation thermique par l'extérieure, réfection façades et toiture, remplacement d'ouvertures et installation d'une unité extérieure PAC, 99 rue du Calvaire.

DP0632482500014 : Isolation thermique par l'extérieure, 74 rue de la Chapelle.

DP0632482500015 : Extension d'une maison de 8,43m², 306 rue des Raberlots.

DP0632482500016 : Construction d'un abri de jardin, 278 rue de Pradat.

DP0632482500017 : Division parcellaire en vue de construire, rue des Fouesses.

DP0632482500018 : Changement de destination d'un local santé en habitation (opposition).

DP0632482500019 : Installation de panneaux photovoltaïque en toiture, 278 rue du Pradat.

DP0632482500020 : Réfection de toiture et modification d'ouvertures, 1207 route d'Orcival – Pont des Eaux.

DP0632482500021 : Division parcellaire en vue de construire, rue de la Clidère – Les Bramauds.

DP0632482500022 : Modification d'ouvertures, 81 rue du Stade.

DP0632482500023 : Modification de l'antenne téléphonique, Col de la Moreno.

DP0632482500024 : dossier retiré pour erreur démarche.

DP0632482500025 : Installation de panneaux photovoltaïque en toiture, 712 rue du Vernadeix.

DP0632482500026 : Installation de panneaux photovoltaïque en toiture, 166 rue des Agoux.

DÉCLARATION PRÉALABLE

DP0632482500001 : Installation de panneaux photovoltaïque en toiture, 165 rue de la Rodde – Les Bramauds.

DP0632482500002 : Réfection de toiture d'un bâtiment agricole avec pose de panneaux photovoltaïque, 422 rue de la Croix Tronc – Antérioux.

DP0632482500003 : Installation de panneaux photovoltaïque en toiture, 81 rue de la Chanvrière.

DP0632482500004 : Isolation thermique par l'extérieure, 262 rue des Trois Bergers – Recoleine.

DP0632482500005 : Réfection d'une partie de la toiture d'un hangar, 110 rue du Bac – Recoleine.

DP0632482500006 : Division parcellaire en vue de construire, rue de la Rodde – Les Bramauds.

DP0632482500007 : Remplacement d'ouvertures, 313 RD 2089 – Les Quatre Routes.

CERTIFICAT D'URBANISME

46 CUa (information) déposés

3 Cub (opérationnel) déposés

Le Certificat d'Urbanisme d'information permet d'obtenir des informations générales sur une ou plusieurs parcelles (règles d'urbanisme, servitudes, contraintes, réseaux).

Le Certificat d'Urbanisme Opérationnel reprend ces informations et offre au demandeur la possibilité de présenter son projet de construction. L'administration se prononce alors sur la faisabilité du projet au regard aux règles en vigueur à la date du dépôt.

ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS – INHUMATIONS

TARDIF ép. LASSALAS Yvette à 86 ans, 09/01/2025
BREMAUD Guy à 88 ans, 23/01/2025
LASSALAS Georges à 94 ans, 30/03/2025
DURU ép. VILLOT Renée à 82 ans, 04/04/2025
GONON ép. ROUX Mireille à 78 ans, 11/04/2025
FABROL Huguette à 83 ans, 31/10/2025
CABRERIZO Marie-Thérèse à 84 ans, 09/11/2025

MARIAGES

ISSERT Sylvestre et PIE Karine
07/06/2025
FEREROL Samuel et BASCOULERGUE Valérie
28/06/2025
RICHARD Benoît et MAZAL Magali
12/07/2025
MERCIER Lucas et POMMIER Victoria
30/08/2025
FAURE Mathieu et ROUQUIER Estelle
27/12/2025

PACS

REYNAUD Jean-Baptiste et NAVARRO Lucie,
08/02/2025
MAUBERT Isabelle et JANIN Loïc,
01/03/2025
DE SCHLICHTING-PAUCHON Clémence et
HUC Benjamin
09/09/2025
PREVERT Régis et GHAZLANE Lina
18/10/2025

NAISSANCES

NORD Jules
Fils de NORD Loïc et MIOCHE Camille
11/01/2025

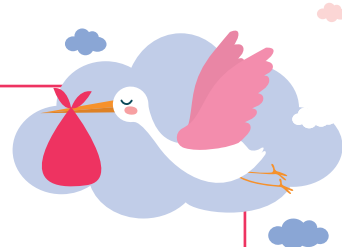
DE CARVALHO Mia
Fille de DE CARVALHO Mike et BUGUELLOU Alice
20/03/2025

BRUNEL Antoine
Fils de BRUNEL Samuel et Marion
19/03/2025

FOURNIER Loan
Fils de FOURNIER Aurélien et TEIXEIRA CANENA Lola
23/08/2025

VERGNE VERDIER Louis
Fils de VERGNE Thibaut et VERDIER Anouk
13/09/2025

USCLADE Romy
Fille de USCLADE Vincent et Pauline
09/11/2025



AGENDA 2026

- 24 janvier** : Assemblée Générale du Club des Dômes
- 31 janvier au 8 février** : Collecte au profit des Restos du Cœur
- 7 mars** : Carnaval et tombola organisés par l'APE
- 14 mars** : Tournoi babyfoot organisé par Sport Volcans
- 27, 28 et 29 mars** : Théâtre avec Truc'Much
- 5 avril** : Trail organisé par NBZ Trail
- 24, 25 et 26 avril** : Fête patronale organisée par les Conscrits (à confirmer)
- 8 mai** : Commémoration du 8 mai 1945
- 30 mai ou 6 juin** : Brocante/Bourses aux jouets organisé par l'APE
(à confirmer)
- 13 et 14 juin** : Festifours organisé par la Gigeole
- 20 juin** : Repas du Club des Dômes (réservé aux adhérents)
- 21 juin** : Vide-Greniers organisé par le Club des Dômes
- 26 juin** : Fête de l'école
- 28 juin** : La Ronde des Puys organisée par Sport Volcans
- 1^{er} juillet** : Collecte du Don du Sang de 16h30 à 19h30
- 29 août** : Concours de pétanque organisé par la Société de Chasse
- 6 septembre** : Fête du four d'Antérioux (réservé aux adhérents)
- 18 octobre** : Loto organisé par le Club des Dômes
- 25 octobre** : La Marche des Puys organisée par Sport Volcans
- 31 octobre** : Bal organisé par les Conscrits (à confirmer)
- 8 novembre** : Téléthon organisé par les associations communales
- 11 novembre** : Commémoration du 11 novembre 1918
- 29 novembre** : Repas des aînés (sur invitation) à confirmer
- 12 décembre** : Repas du Club des Dômes (réservé aux adhérents)
- 28 décembre** : Collecte du Don du Sang de 9h à 12h